

## LE FRANÇAIS DE RÉFÉRENCE ET LES NORMES DE PRONONCIATION

**Yves Charles MORIN**  
**Université de Montréal**

*Le bon usage [...] ressemble parfois singulièrement à la fée Morgane qui s'évanouit en fumée quand on s'en approche de trop près. (Nyrop, Manuel phonétique du français parlé 1902[1955: vi])*

Si l'on en croit Martinet, les Français attacheraient beaucoup plus d'importance aux normes syntaxiques et lexicales qu'aux normes de prononciation:

Le grand public [français] [...] n'est probablement pas conscient d'une nécessité d'améliorer sa langue par imitation d'un groupe social particulier.

Ceci s'explique aisément du fait que les Français sont beaucoup plus sensibles au maniement défectueux de la grammaire qu'aux aberrances de prononciation. Aucun "accent" reconnu comme français ne saurait déclasser personne, pourvu qu'il ait, par frottement, perdu de son agressivité: qu'il roule les *r* ou qu'il grasseye, qu'il distingue *un* de *in* ou qu'il les confonde, qu'il fasse ou non sentir certains *e* "muets", un Français sera toujours "distingué" si sa syntaxe est impeccable et s'il choisit inmanquablement le mot juste. (Martinet 1964: 350–351 [1969: 123–124])

Il n'est pas évident sur quoi se fonde cette impression.

Il est indéniable, par contre, qu'il existe des différences de nature importantes entre la plupart des travaux qui se sont donné pour objectif de décrire les normes de prononciation et ceux qui ont enregistré les normes syntaxiques ou lexicales — que ces différences résultent ou non d'attitudes comme celle que mentionne Martinet. Les travaux sur la prononciation, par nécessité, portent sur une production orale — même dans le cas d'écrit oralisé —, les seconds se sont longtemps cantonnés aux productions écrites. Il est difficile de décrire les productions orales et de les décrire objectivement, car leur interprétation passe nécessairement par les filtres (syntaxique, morphologique et phonique) de celui qui écoute, alors que les propriétés de la langue écrite sont

— relativement — faciles à observer, à décrire, à compiler. L'apprentissage des normes, qu'il se fasse par imitation directe ou par un enseignement structuré, est aussi très différent dans les deux cas: alors qu'il est relativement fréquent d'acquérir tardivement une excellente maîtrise des normes écrites syntaxiques et lexicales, il est beaucoup plus rare de maîtriser de nouvelles normes de prononciation dans les mêmes conditions. Moins d'une minute suffit parfois pour identifier l'origine géographique d'un francophone "cultivé" que l'on n'aurait jamais relevée dans un long texte écrit. C'est probablement pour toutes ces raisons que les réflexions sur la norme ou les normes de prononciation, que ce soit pour les décrire ou pour les enseigner, sont bien souvent distinctes de celles qui portent sur les autres aspects de la norme et de l'usage linguistiques.

Dans ce travail, nous examinerons d'abord le discours idéologique qui identifie le groupe social dont l'usage, dans certains styles spécifiques, constituerait la norme du bon parler et comment il a évolué récemment. Nous verrons que les descriptions de la norme qu'on retrouve dans les manuels et dictionnaires à l'intention des étrangers et des provinciaux désireux de l'acquérir sont relativement indépendantes de ce discours idéologique; elles sont le plus souvent le résultat d'une tradition modulée par les interventions des descripteurs, qui s'appuient plus sur l'idée qu'ils se font de leur propre usage que sur des enquêtes scientifiques. Nous examinerons ensuite la nature des transcriptions phoniques utilisées dans ces manuels et dictionnaires pour rendre les SONS sur PAPIER et les débats sur la nature et l'utilité de telles transcriptions. Enfin nous ferons deux études de cas, la première sur l'analyse de la voyelle postérieure [ɑ] brève dans les mots comme *étroite* ou *froide* qui met en évidence les problèmes provenant soit des usages régionaux des descripteurs ou des systèmes de notation nécessaires pour représenter l'usage phonique, et le second sur la prise en compte de la variabilité des usages pour certaines semi-voyelles, comme dans *nuage* [nyɑʒ] ~ [nyɑʒ], qui révèle les attitudes plus ou moins conscientes des auteurs de traités vis-à-vis de la norme (systématisation et hypercorrection).

## **1. LE DISCOURS IDÉOLOGIQUE SUR LA NORME DE PRONONCIATION**

### **1.1. Le prestige de la Cour et de la bourgeoisie parisienne**

Le modèle de prononciation explicitement valorisé (mais pas toujours effectivement décrit) pour la prononciation a longtemps été celui du groupe social dominant: la Cour (ou "la plus saine partie de la Cour"), puis les vieilles familles parisiennes (cette couche sociale dont sont issus les officiers généraux et les évêques, précise encore Pichon au début du XX<sup>e</sup> siècle). La norme de prononciation est une affaire de classe, et seulement de classe:

[...] ce n'est pas le mérite personnel d'un individu, ce n'est pas son instruction, ni ses titres universitaires, ni sa culture intellectuelle et morale, si élevées soient-elles, qui le classent parmi les sujets de parlure dite "bourgeoise", ou mieux "optimale". L'on n'accède à cette parlure que par échelons de générations; la parlure est affaire de famille, de milieu; c'est ce qui explique que des hommes dépourvus de toute valeur personnelle puissent être de parlure optimale, à l'inverse de bien des hommes de mérite issus des classes humbles. (Pichon 1938: 108)

Il n'existe pas pour la prononciation de "bons" orateurs qu'on donnerait en modèle, semblables aux bons écrivains ("la plus saine partie des auteurs du temps") sur lesquels on s'appuie pour justifier le bon usage syntaxique et lexical — et si l'on mentionne parfois le Roi, il s'agit là d'une simple formule rituelle. L'autorité des poètes est parfois — mais rarement — invoquée pour certains détails que révèle le mètre, comme Peletier (1550) qui s'appuie sur l'autorité de Marot pour critiquer la synérèse dans *violette* notée par Meigret (1550a).

Les œuvres en vers, en effet, si elles ont longtemps constitué les seuls "enregistrements" publics possibles des faits de prononciation, sont nettement insuffisantes pour donner une image concrète de la prononciation. D'autre part, leur production, comme celle de la déclamation et des discours publics, relèvent d'un mode d'élocution trop spécifique, trop "relevé" qui n'est pas de mise dans la bonne société, comme ne sont pas de mise non plus le parler familier, même si l'on peut l'adopter dans l'intimité, ni — cela va de soi — le parler vulgaire.

C'est donc ce français de la conversation soignée des milieux parisiens de l'aristocratie, puis de la bonne bourgeoisie qu'il convient de maîtriser et que l'on consignera dans les traités de prononciation et les dictionnaires à l'intention des étrangers et des provinciaux de bonne famille qui n'ont pas eu le privilège d'être élevés à Paris<sup>1</sup>. Thurot (1881–1883) examine près de deux cents auteurs qui se sont ainsi exprimés sur la norme de prononciation pour la période qui va de 1521 à 1805. Il est difficile d'évaluer combien l'ont encore fait par la suite;

---

<sup>1</sup> Les dictionnaires de prononciation les plus anciens semblent avoir néanmoins cherché à donner une indication du compte syllabique des mots qu'il importait de connaître pour composer des vers (une activité longtemps très valorisée dans les milieux cultivés). Celle-ci prend parfois la forme d'une note spécifique mentionnant les différences entre la prononciation normale d'un mot et sa variante dans la poésie, parfois de conventions générales d'interprétation des transcriptions phonétiques. Le résultat est le plus souvent ambigu. Il est difficile de savoir si la prononciation indiquée vaut vraiment pour la langue ordinaire ou seulement la poésie. Les dictionnaires les plus récents (après le *Dictionnaire Général*) se sont limités à donner la prononciation normale, à l'exception de celui de Warnant qui a fait la gageure de développer un système permettant de noter plusieurs types de prononciation. Ainsi pour *pâquerette*, noté [pa-k(ə)-βɛ(-)t(ə)], les conventions de lecture donnent les prononciations [pa-kə-βɛ-tə] dans les vers réguliers devant consonne, [pa-kə-βɛt] dans les vers réguliers devant voyelle et en fin de vers, [pa-kβɛ-tə], [pa-kə-βɛ-t], [pa-kə-βɛ-tə], [pa-kβɛt] dans la conversation soignée, etc. (Warnant 1962: x). Les conventions de lecture pour la diérèse et la synérèse sont particulièrement obscures dans les premières éditions de cet ouvrage et probablement erronées dans la quatrième (comme nous verrons plus loin, § 4.2.2).

notons seulement que Morrison (1969) a aussi consulté deux cents auteurs, qui traitent en tout ou en partie de la liaison dans la norme entre 1805 et 1967.

Depuis le traité de Villers-Cotteret jusqu'à tout récemment, l'intelligentsia française a contribué à la promotion de cette variété de français<sup>2</sup>. Les observations scientifiques sur le français ont principalement porté sur l'usage de la classe sociale dominante et progressivement, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, sur les patois moribonds (cf. Bulot 1989). Dans le procès que fait Pichon (1938) à Marguerite Durand (1936), on sent sous le reproche d'avoir osé présenter le parler de la petite bourgeoisie parisienne comme la norme du français et d'avoir ainsi "confondu le français parisien avec le *parigot*", tout le mépris qu'il porte au parler de la "plèbe composite de Paris" qui ne méritait assurément pas l'attention que la jeune chercheuse lui avait portée.

On voit poindre un changement d'attitude un peu plus tard, au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, parmi l'intelligentsia républicaine laïque ou de gauche, que semble gêner cette valorisation des groupes sociaux privilégiés (à moins que ceci ne relève d'un changement objectif de la classe politiquement dominante). C'est ainsi que Fouché, qui en 1936 parle encore de "français parisien de la bourgeoisie cultivée", ne mentionne plus explicitement dans son *Traité de prononciation française* (1956) la classe sociale dont il décrit l'usage et se contente de dire qu'il décrit le "français parisien cultivé", laissant croire que celui-ci peut aussi être utilisé par une partie de la moyenne et de la petite bourgeoisie (les classes ouvrières et paysannes sont alors exclues de la "culture", les fils d'ouvriers et de paysans n'accédant qu'au compte-gouttes à l'enseignement secondaire et supérieur). On notera les difficultés qu'éprouve cet auteur à dire qu'il décrit une NORME de prononciation, qui ne doit pas s'éloigner — en fait — des usages de la haute bourgeoisie:

Pour ce qui est des mots et des noms propres français, nous avons adopté comme base de notre étude la prononciation en usage dans une conversation "soignée" chez les Parisiens cultivés. [p. ii]

La conversation soignée comporte des habitudes de prononciation bien à elle et différentes de celles du parler relevé, du parler familial ou du parler provincial. Elle se reconnaît à un ensemble de faits phonétiques communs à tous les milieux parisiens cultivés, faits constituant à leur tour une sorte de norme d'après laquelle toute autre prononciation que la sienne est sentie comme déplacée ou défectueuse. [p. iii]

Dans l'étude que nous avons faite des mots et des noms propres français, nous nous sommes contenté d'exposer en les classant les résultats obtenus. À aucun moment l'idée de "norme" n'a dirigé notre enquête. Il va sans dire cependant que la prononciation consignée dans notre ouvrage ne peut qu'être proposée comme modèle à ceux qui désirent s'exprimer correctement en français. (Fouché 1956 [1959 p. iv])

À la fin des années 70, Malécot conserve un discours où la norme est explicitement associée à la classe sociale dirigeante, mais qui n'est déjà plus celle

---

<sup>2</sup> Selon Schmitt (1977), ce n'est qu'après le traité de Villers-Cotteret que les lettrés ont exclu le français de la Cour du mépris général qu'ils portaient aux langues vernaculaires.

de Pichon (dans les textes publiés en anglais, cette classe sera décrite comme “cultivated middle-class Parisians”, cf. Malécot et Lindsay 1976: 45):

[...] un style éclipse tous les autres [...]. C’est celui de la conversation sérieuse mais détendue de la classe dirigeante de la capitale. [...] [Le] langage qui sert inconsciemment de modèle à ceux qui désirent être acceptés dans les milieux dominants de notre civilisation [...] [est celui] des Parisiens authentiques (de naissance, d’éducation, etc.) parmi les chefs d’entreprises, hauts fonctionnaires, cadres supérieurs et tous ceux qui ont des situations de responsabilité dans les professions libérales. (Malécot 1977: 1)

## 1.2. Les “provinciaux” et la norme parisienne

Le discours sur la norme de prononciation est surtout idéologique. Il apparaît dans les introductions de manuels et dictionnaires — qui peuvent cependant décrire un usage relativement divergent du modèle présenté par les auteurs. En effet, la majorité, sinon la grande majorité, des descriptions ont été écrites par des provinciaux qui acceptaient le discours idéologique de la prédominance de Paris, mais incluaient des traits spécifiques de leurs régions d’origine, persuadés qu’ils étaient souvent de maîtriser la norme prestigieuse, soit naturellement, soit par étude (cf. § 2.4.3).

Rares sont ceux qui, comme Peletier, ont le courage de reconnaître cette acculturation:

Le; te; prî, Meigrêt, n’epousons point si afe;ctueuse;mant la prolacion de; notre; païs. Gardons nous, qu’an voulant eüter la re;proche; que; fit la vielhe; a Teofraste; nous n’ancourens çe;le; que; donna Polion a Tite; live;. Sans point de; faute;, j’ose; dire; ce;la de; moë, que; j’è tousjours pris peine; de; parler e prononcer correcte;mant autant qu’un autre;. E combien que; je; soë d’un païs, ou la prolacion, voëre; le; langage; sont assez vicieus (comme; je; suis contreint de; confësser) toute;foës je; panse; auoët gagnè ce; point au moyen de; la reformacion que; me; suis imposee; moë même;, qu’a bon droët ne; se; pourra dire; de; moë, que; mon parler sante; son tërroë. E par ce; que; j’è tousjours etè de; l’opinion de; ceus qui ont dit qu’an notre; France; n’i à androët ou l’on parle; pur François, fors la ou ét la Court, ou bien la ou sont ceus qui i ont etè nourriz: je; m’i suis volontiers ge;tè toute;s les foës qu’an è ù l’ocasion: laquele; assez de; foës j’è üe;, principale;mant du viuant du Tre cretien Roë François: duquel les g’ans de; lëtre;s ne; sauroët parler assez honorable;mant. An la Court duquel j’è ù assez bonne;s antree;s, par le; moyen des connoëssance;s que; j’auoë pratiquee;s du tans qu’il renoët, m’aprochant des përonnage;s qui auoët credit, faueur e manimant d’afëre;s: qui sont ceus, qui parle;t le; mieus. (Peletier 1550: 112, 1555: 23 — graphie de 1555 utilisée ici)

Cette attitude s’observe jusqu’au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, où le Franc-comtois Grammont (1914) et le Roussillonnais Fouché (1956) acceptent pleinement la suprématie de Paris.

On peut cependant sentir un certain inconfort, ou une nostalgie, dans le discours de l'Angoumoisais Rousselot ("Je suis né et j'ai vécu trente-quatre ans en Angoumois. Depuis j'ai habité Paris; mais je ne me suis pas appliqué à effacer quelques traits de ma prononciation que je retrouvais chez les Parisiens plus âgés" 1911–1914: 4.73), qui tout en affirmant haut et fort la supériorité de Paris, ne peut s'empêcher de justifier certains des traits de sa région d'origine — seulement lorsqu'ils ont déjà existé à Paris, cependant:

Quoi qu'on en puisse dire et quelles que soient les prétentions de plusieurs villes de France, une seule est le berceau du français: c'est Paris. L'influence de Paris n'est donc pas usurpée; et c'est à sa langue qu'il faut se conformer. [...] Bien que la langue de Paris soit proprement la langue française, cependant il y a des façons de parler provinciales qui ne sont pas à rejeter, surtout dans les provinces où elles sont en usage. Ce sont celles qui représentent des étapes antérieures de la langue. Par exemple, je ne blâmerais pas plus la conservation de l'*l* mouillée que celle de l'*r* linguale, ni l'*h* aspirée, ni la distinction des pluriels et des singuliers, des féminins et des masculins dans les cas où l'unification s'est faite à Paris. Pourquoi précipiter la mort de formes qui subsistent encore sur une partie du domaine français? Je dis cela pour nous. Aux étrangers, je ne le conseillerais pas. Qu'ils se conforment à l'usage actuel universellement reconnu bon. (Rousselot 1911–1914: 1.82–84)

Il n'hésite pas non plus à se prendre pour unique témoin pour la plupart des mesures phonétiques de son *Dictionnaire de la prononciation française*, malheureusement abandonné en 1914 au vocable *abnégation* (alors qu'il incluait M. Lote comme second témoin de la norme "parisienne", témoin "né à Lorient d'un père Breton et d'une mère Parisienne, qui [lui] semble avoir eu sur sa langue une influence dominatrice" 1911–1914: 4.73).

Une forme de révolte commence à poindre dans le discours de l'Ardennais Charles Bruneau (originaire de Givet où se parlait aussi une variété de wallon), qui choisit de dire que la norme est celle du "bourgeois parisien cultivé [...] et] plus généralement [du] *Français cultivé de toutes les grandes villes du nord de la France*" (1931: xix-xx, l'emphase est dans l'original).

## 1.3. Les nouvelles normes

### 1.3.1. Le français des "Parisiens de province"

La contestation est encore plus claire dans le manuel de Martinon, qui dédicace ainsi son livre "*À ma femme, Parisienne de Paris, l'auteur, Parisien de province*". Pour lui, Paris ne peut être seule à décider de la norme: "Pour que la prononciation de Paris soit tenue pour bonne, il faut qu'elle soit adoptée au moins par une grande partie de la France du Nord" (1913: vii).

C'est André Martinet, Savoyard d'origine, qui articulera le plus clairement les prétentions de la Province logeant à Paris:

[parlant du "nombre et [de] la nature des informateurs dont il faudrait solliciter le concours" pour un nouveau dictionnaire de la prononciation,

l’auteur précise que]

Dans les conditions les moins favorables, il faudrait se contenter de cinq ou six sujets choisis dans les couches de la population dont on peut penser qu’elles ont un certain prestige, probablement les milieux cultivés de la bourgeoisie parisienne. Mais on devrait accorder la préférence aux personnes d’origine et d’attaches provinciales, car une certaine mobilité géographique est susceptible d’éliminer les bizarreries et les “localismes”. (Martinet 1964: 131)

Il défendra cette thèse à de nombreuses reprises:

l’expérience nous avait montré que des usages proprement parisiens comme un /a/ d’arrière très profond ne jouissent d’aucun prestige et que ce qui paraissait conditionner l’évolution [de la norme] en la matière était le consensus des Français non-méridionaux qui se confondait avec celui de *résidence parisienne* [... et l’appartenance aux] classes cultivées. (Martinet 1990: 23)

Thèse qu’il met (en partie) en pratique dans le *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel* (Martinet et Walter 1973), qui comprend, bien sûr, l’usage de Martinet (témoin *m*). Les fiches biographiques (p. 42) le signalent comme le plus provincial des témoins de l’enquête: né en Savoie, ainsi que ses deux parents, il n’arrive à Paris qu’à l’âge de 11 ans. Les résultats de l’enquête révèlent un grand nombre de traits de prononciation de sa province d’origine — qu’il ne partage avec pratiquement aucun des autres témoins, nettement plus parisiens —, par exemple: voyelle ouverte [ɛ] pour la conjonction *et*, diérèse régulière des voyelles hautes devant la terminaison verbale *-er* de l’infinitif, comme dans *fier* [fie], *scier* [sije], *constituer* [kōstitye], *louer* [lue] (cf. Walter 1976, pour une compilation des “bizarreries” du témoin *m* par rapport aux autres)<sup>3</sup>. La chute des chvas internes du témoin *m* montre une certaine acculturation à la norme parisienne (une acculturation qu’on observe souvent dans la classe “cultivée” de cette région, cf. Morin 1983 pour le français de Saint-Étienne, voisin de celui de la Savoie sur ce point particulier); ce n’est que dans quelques rares mots où la stabilisation du chva est irrégulière, comme dans *dépecé*, que *m* laisse paraître la prononciation [depse], normale dans sa région d’origine (les autres témoins ont tous [depøse], prononciation déjà donnée comme la seule normale par Hatzfeld et Darmesteter en 1890, malgré l’avis contraire des autres “autorités” de cette époque).

### 1.3.2. Le français “standard”, le français “standardisé”

La proposition de Martinet ne peut satisfaire l’intelligentsia de Province, qui ne voit pas pourquoi elle devrait s’installer à Paris pour légitimer son usage.

<sup>3</sup> Une partie de ces particularités pourrait résulter du protocole distinct accordé au témoin *m*: c’est le seul qui ait transcrit directement sa prononciation sans avoir à se soumettre à l’enquête orale.

S’opposant à Martinet<sup>4</sup>, Léon (1966, 1968) propose une nouvelle norme en quelque sorte EXTRATERRITORIALISÉE: le FRANÇAIS STANDARD, qui serait “grosso modo représenté par les annonceurs et les interviewers de la radio” (Léon 1968; cf. Borrell & Billières 1989 et Vihanta 1993).

La définition “extensionnelle” du français standard a le mérite d’être pratique; elle cache cependant la réalité sociologique qu’elle recouvre: quels sont les critères linguistiques qui ont présidé à l’engagement de tel annonceur et l’ont fait préférer à tel autre dont la prononciation était peut-être trop marquée socialement ou géographiquement? Le terme “français standard”, ou plutôt “Standard French”, est vite devenu à l’étranger un terme relativement creux qui renvoie indifféremment à toutes sortes de variétés de français non méridional; c’est ainsi, par exemple, qu’on a pu qualifier dans des travaux universitaires hollandais, de “Standard European French” l’ensemble des variétés d’un corpus sociolinguistique stratifié recueilli à Orléans qui couvrait L’ÉVENTAIL des classes sociales de cette ville (cf. Morin 1987: 817–818).

Le terme “français standard” permet toujours de faire des distinctions régionales, comme on le voit dans l’étude de Gueunier *et al.* (1978: 173): le “Tourangeau urbain cultivé et (le) Parisien cultivé peuvent parfaitement contribuer à la définition de la norme du français standard, bien plus en tout cas que le Lillois, le Bordelais ou le Lyonnais” (p. 173). (Même si ce n’est pas explicite, la formulation semble parler de Lillois, Bordelais et Lyonnais “cultivés”. Pauvre Bruneau, dont l’usage givetois — vu de Touraine — pouvait très bien être aussi inapproprié que celui de son voisin Lillois!)

C’est peut-être pour ces raisons, que des phonéticiens non parisiens ont proposé une autre définition de la norme, appelée alors FRANÇAIS STANDARDISÉ, qui inclurait l’usage de certains Lillois, Bordelais, Lyonnais, *etc.*:

Il semble maintenant qu’il existe, dans toutes les régions de France — et non plus seulement à Paris —, une prononciation commune acceptée partout et qu’on pourrait appeler standardisée. On la définira d’abord linguistiquement, par des caractères communs, opposés aux variantes qui excluent leurs auteurs du français standardisé et qui marquent un accent régional. (Carton, Rossi, Autesserre et Léon 1983: 77)

Ceci ressemble à s’y méprendre aux propriétés de la norme des Parisiens de province défendue par Martinet: “une prononciation... qui passe inaperçue parce qu’aucun de ses traits ne retient l’attention et détourne de la compréhension du message” (Martinet 1990: 23). Serait-ce qu’il n’y a plus besoin d’aller vivre à Paris pour ne plus se faire remarquer? Une question demeure, cependant: QUI décide qu’une prononciation n’est pas marquée d’un accent régional ou qu’elle passe inaperçue?, comme le souligne très bien Warnant (1987: xviii).

---

<sup>4</sup> Ce n’est peut-être pas par hasard, que Martinet (1977: 82n10) rappellera l’intonation *provinciale* de Pierre Léon, sur laquelle ce dernier fera une mise au point détaillée (Pierre et Monique Léon 1979).

## 1.4. Les exclus d’office

L’évolution dans le discours sur la norme fait apparaître un élargissement des classes sociales données en modèle alors que certains des exclus d’hier proclament la légitimité de leur usage. Les classes moins favorisées et moins cultivées sont toujours exclues d’office. Ce sont, pour reprendre la liste de Martinet dans son enquête sur les usages PHONOLOGIQUES de la bourgeoisie dans l’ensemble de la France, les suivantes:

[...] il y a d’abord plusieurs millions d’étrangers allophones qui n’ont rien à voir ici. Il y a, en outre, une nette majorité du peuple des campagnes pour qui le français est la langue commune sans être langue maternelle. Il y a, enfin, le prolétariat urbain auquel il faut sans doute adjoindre plusieurs couches des classes moyennes, petits commerçants, petits employés, fonctionnaires subalternes, dont la langue est un français diversement teinté selon les conditions sociales ou géographiques. (Martinet 1945 [1971: 21]).

Une note révélatrice complète les exclusions. La présence de tel ou tel trait phonétique ne saurait déclasser le locuteur appartenant à la “bonne” classe:

Il faut certes se garder de trop accuser ici certaines oppositions: il est des ouvriers parisiens dont le parler, au moins en matière phonique, ne présente pas de traits dits “populaires”; par ailleurs, ces traits ne sont parfois que des provincialismes qui, dans certaines régions, ne sont pas nécessairement bannis de la société polie. (Martinet 1945 [1971: 21n1])

## 1.5. Les absents

Le lecteur aura remarqué que les variétés de français en usage en dehors de la France sont absentes des discours sur la norme que nous avons examinés ici, même lorsque la suprématie de certains usages parisiens est contestée. Le FRANÇAIS STANDARDISÉ, pouvait inclure l’usage de certains Lillois, Bordelais, Lyonnais, mais leurs artisans ne disaient mot de celui des Liégeois ou des Lausannois, par exemple.

La révolte de l’intelligentsia hors Paris semble cependant s’être manifestée en même temps en France et dans les autres régions francophones — qui réclament la reconnaissance de normes endogènes correspondant à leur propre usage (cf. Moreau 1999). C’est ainsi que l’intelligentsia québécoise reconnaît l’affrication (à condition que celle-ci soit légère) des dentales devant *i* et *u* — qu’elle-même pratique le plus souvent —, mais exclut la diphtongaison des voyelles longues accentuées trop associée aux classes populaires.

## 2. LES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE POUR LA NORME DE PRONONCIATION

### 2.1. L'accès à la norme

Les ouvrages de référence pour la prononciation du français s'adressent essentiellement aux étrangers et aux provinciaux soucieux d'acquérir la prononciation de la bonne société. Les classes défavorisées sont rarement mentionnées — alors qu'elles le sont souvent dans les nombreux projets de réforme orthographique dont les auteurs soulignent les effets bénéfiques pour les gens ordinaires et, autrefois, les femmes (longtemps tenues à l'écart de la culture écrite).

Il est cependant difficile de décrire la prononciation PAR ÉCRIT. Dans le *Vocabulaire de la langue française* (Nodier et Ackermann 1836), Charles Nodier fustige les velléités de vouloir rendre la prononciation par des transcriptions de type phonétique:

[...] la *Prononciation* [...] est certainement la plus arbitraire de toutes les sciences de l'homme, la plus difficile à formuler, celle qui se refuse le plus irrésistiblement à une démonstration écrite. Et la raison en est si sensible, que l'on comprend à peine qu'elle ait échappé aux innombrables vocabulistes qui ont entrepris de figurer la prononciation française.

[...] La bonne prononciation s'apprend dans le commerce oral des personnes bien élevées qui parlent bien, et il n'y a point d'autre moyen de l'apprendre.

[...] Pour qui est faite d'ailleurs cette traduction du mot écrit qui tente d'exprimer la valeur du mot prononcé? Pour l'homme du pays? il l'apprendra cent fois mieux au prône, si son curé est convenablement lettré, ou au barreau, si par hasard son avocat parle français. Il l'apprendra au théâtre, dans les cercles, dans les rues. Il ne l'apprendra pas dans les livres. (Nodier et Ackermann 1836: v)

Ce qui ne l'empêche pas pour autant — ce n'est pas là l'aspect le plus paradoxal de notre poète — de donner une prononciation figurée pour la plupart des mots de son dictionnaire<sup>5</sup>.

### 2.2. Les ouvrages normatifs

Les ouvrages de référence pour la prononciation apparaissent essentiellement sous trois formes: des dictionnaires de prononciation, souvent incorporés dans des dictionnaires d'usage courant (le premier, du Marseillais Férault, apparaît en 1761), des traités correctifs tels que *Les gasconnismes*

---

<sup>5</sup> L'introduction, signée par Nodier, fait aussi allusion à un projet de transcription phonétique qui permettrait peut-être d'échapper à la critique. Il s'agit probablement plus d'un geste conciliant vis-à-vis de son collaborateur — qui allait publier un opuscule sur ce sujet (Ackermann 1838) — que d'une véritable profession de foi.

*corrigés* (Desgrouais 1766) ou *Conseils aux wallons* (Remacle 1948) et enfin des manuels destinés à l’enseignement systématique (de tradition beaucoup plus ancienne). Les premiers sont destinés aux usagers relativement expérimentés qui hésitent sur la prononciation de quelques mots particuliers. Les seconds visent un public spécifique, en général des utilisateurs du français de régions plus ou moins éloignées de Paris qui n’ont besoin que de compléments ponctuels pour atteindre la norme prestigieuse. Enfin les derniers servent aux moins aguerris, qui ont besoin d’un enseignement plus systématique. On y trouve des règles de prononciation, plus ou moins valables, souvent fondées sur l’orthographe — par laquelle passait nécessairement l’apprentissage de la norme — du type: “[la terminaison] ACE: Long dans *grâce, efpâce, on lâce Madame, on la délâce*. Hors de là, toujours bref: *audâce, glâce, préfâce, tenâce, vorâce, &c.*” (Olivet 1736: 59) ou “Le groupe *ui* se prononce toujours [ɥi] dans les mots et noms propres français, quelle que soit sa position” (Fouché 1956 [1959: xxxvi]). Elles sont parfois complétées de listes indicatives ou exhaustives, *p.ex.* la liste des mots où le <s> est muet (comme dans <beste> ‘bête’) ou au contraire prononcé (comme dans <veste>). Ces règles de lecture sont très importantes dans l’histoire du français. Elles confortent une conception de la PRONONCIATION ORALISÉE DU FRANÇAIS ÉCRIT qui a certainement joué un rôle important dans la formation de sa norme phonétique.

En pratique, les traités et dictionnaires de prononciation se limitent à une description approximative de l’articulation segmentale des mots du lexique à l’aide d’une transcription en partie phonologique et relativement grossière (*cf.* § 3). Les traités peuvent, de plus, préciser l’articulation des mots dans les énoncés en donnant des règles plus ou moins précises sur la liaison, sur la réalisation des “e” instables, etc.; on y trouve aussi parfois des indications plus ou moins impressionnistes sur le rythme, l’intonation, et la diction. C’est à Passy que l’on doit les premiers enregistrements sonores qui accompagnent parfois ces ouvrages; ces enregistrements sont plus des instruments pédagogiques que des outils de référence, qui ne compensent qu’en partie “le commerce oral des personnes bien élevées qui parlent bien” recommandé par Nodier.

Les dictionnaires et traités ne proposent le plus souvent qu’une seule prononciation et renforcent la conception que chaque mot a une prononciation unique dans l’usage de la classe de référence (même si l’auteur prend soin de dire “loin de nous la pensée que telle ou telle prononciation passée sous silence ne soit pas bonne” Fouché 1956 [1959: iv]). Le dictionnaire de Martinet et Walter en 1973 a eu un impact majeur en montrant que la variation était beaucoup plus importante qu’on ne l’imaginait<sup>6</sup>. Michaelis et Passy avaient déjà noté en 1897,

---

<sup>6</sup> Comme le fait remarquer Remacle (1994: 10n2), la variation dans le “bon usage” est régulièrement mentionnée dans les traités antérieurs (dont celui de Meigret, dès le XVI<sup>e</sup> siècle). Le discours idéologique qu’ils transmettent est cependant différent, car la diversité des usages est minimisée par rapport à “l’unité de l’ensemble”, pour utiliser les termes de Grammont (1914: 2). Les ouvrages pédagogiques ne s’embarrassent pas

et plus encore en 1914, d'importantes variations dans la prononciation du français. Leurs observations, cependant, n'ont pas eu d'effet sur les travaux ultérieurs. Leur dictionnaire n'avait pas vraiment pour objectif de décrire une norme — contrairement à l'*English pronouncing dictionary* de Daniel Jones auquel on le compare parfois (cf. Martinet 1964: 349–350 [1969: 121–122]): il part de prononciations possibles dans la France non méridionale, notées dans l'alphabet phonétique de l'API, pour retrouver l'orthographe. Bien qu'il soit organisé autour de la prononciation de Paul Passy (cf. Arickx 1969), il est ouvert à de nombreuses autres prononciations inconnues de la bourgeoisie parisienne et même des Parisiens en général, d'où l'incompréhension de ceux qui ont cru y voir une description de la norme.

Le *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel* de Martinet et Walter (1973), au contraire, a été construit pour dénoncer “l'illusion de l'unité de la prononciation française” et donne *in extenso* les prononciations d'environ 10 000 mots pour chacun des 17 informateurs du groupe social représentatif choisi (cf. § 1.3.1), en identifiant les formes produites par chacun d'eux. On y trouve aussi la prononciation de 40 000 autres mots, non soumis à l'enquête parce que l'ensemble des traités et dictionnaires de prononciation récents ne leur connaîtrait qu'une seule prononciation et que celle-ci était identique à celle des deux enquêteurs (Martinet et Walter 1973: 20)<sup>7</sup>. L'influence du travail de Martinet et Walter se fait sentir dans la rédaction de plusieurs dictionnaires de prononciation qui, depuis, ont fait une petite place à la variation (ainsi Warnant incorpore en 1987 une certaine variation que ne connaissaient pas les éditions antérieures de son dictionnaire en 1962, 1964 et 1968, cf. § 4.2).

---

toujours de nuances, ainsi: “Les mots écrits n'ont qu'une orthographe. Les mots parlés n'ont qu'une prononciation” (Delahaye 1901: 4).

<sup>7</sup> Il y a des raisons de croire que la pratique des auteurs n'a pas exactement été telle qu'ils la rapportent. On trouve parmi les 40 000 mots non soumis à l'enquête, un très grand nombre pour lesquels des prononciations divergentes avaient été répertoriées dans les ouvrages qu'ils ont consultés. Ainsi Martinet (1933: 195) affirme que “la plupart des Français” prononcent *aile* avec une voyelle longue [ɛ:l], ce que ne mentionne aucune de leurs références. Ce mot aurait donc dû être inclus dans l'enquête. Le mot *meule* dont la prononciation est une source constante de divergence (comme le note correctement Martinet 1933: 196) est également omis de l'enquête. De la même manière, le dictionnaire de Michaelis et Passy (qui fait partie de leurs références) mentionne un très grand nombre de mots ayant des prononciations multiples qui n'ont pas non plus été soumis à l'enquête, *p.ex.*, Michaelis et Passy donnent comme règle générale qu'il faut chercher sous [esp...] (avec un [ɛ] ouvert correspondant à l'usage de Passy) tout mot commençant par [esp...] (avec un [e] fermé) dans d'autres usages. Sept seulement de ces mots ont été inclus dans l'enquête mais non les trente-deux autres apparaissant dans la nomenclature (avec une prononciation variable, [esp...] ou [esp...]).

### 2.3. Les ouvrages descriptifs

Bien qu'ils n'aient pas été écrits spécifiquement pour enseigner la prononciation de la bonne société, on retrouve des indications plus ou moins précises de celle-ci dans les ouvrages de certains réformateurs de l'orthographe française, surtout lorsqu'ils ont mis leur réforme en pratique dans leurs ouvrages. Les travaux les plus précis sont ceux qui, au XVI<sup>e</sup> siècle, proposent une orthographe relativement phonétique (Meigret<sup>8</sup>, Peletier, Ramus, Rambaud, etc.); au fur et à mesure que les réformateurs prennent conscience de la difficulté à faire prévaloir une graphie proche de la prononciation, leurs travaux renseignent de moins en moins sur la prononciation.

Les traités de “première rhétorique” et les dictionnaires de rimes décrivent aussi la prononciation prestigieuse de la Cour, au moins au XVI<sup>e</sup> siècle (*cf.* Morin 1993). Très vite, cependant, il se développe une tradition pour la récitation des vers, la déclamation et, plus généralement, pour le discours public, relativement éloignée des usages de la bonne société (*cf.* Chaouche 1999) et contre laquelle les traités du milieu du XX<sup>e</sup> siècle mettent encore en garde leurs lecteurs:

Nous nous sommes donc tenu à égale distance entre la prononciation de la Comédie-Française ou du Conservatoire ou même celle de la conférence, du sermon ou du discours, d'une part, et la prononciation familière, surtout la prononciation populaire, de l'autre. (Fouché 1956 [1959 p. ii])

Le XIX<sup>e</sup> siècle voit apparaître une volonté de description scientifique du français, essentiellement consacrée à sa variante prestigieuse (rarement spontanée — surtout lorsqu'elle fait l'objet d'analyses instrumentales). Si les patois sont devenus des objets légitimes de curiosité scientifique, ce n'est pas encore vrai du français de la petite bourgeoisie (*cf.* les récriminations de Pichon vis-à-vis des travaux de Marguerite Durand), ni bien sûr de celui du peuple (malgré quelques exceptions, souvent en dehors du milieu universitaire, comme le travail de Bauche en 1920). L'intérêt qui commence à se manifester pour les français régionaux concerne essentiellement le lexique; la prononciation est la grande négligée: l'expérience de Boillot (1929) qui donne une transcription phonétique précise de chacun des mots du lexique d'une variété franc-comtoise du français est totalement isolée.

Alors qu'après la seconde guerre mondiale, la linguistique structurale française, sous l'impulsion de Martinet, commence à décrire les variétés de français moins prestigieuses, la grammaire générative s'appuie essentiellement sur le “français standard” pour développer son programme de recherche, qui porte, cependant, non sur la description de langues spécifiques, mais sur la faculté de langage. Ce changement d'objet d'étude ne sera pas souvent compris en

---

<sup>8</sup> Meigret a conscience d'une certaine forme de la variabilité dans la norme et se propose de noter dans son texte les différentes prononciations admises (il ne le fait cependant que très rarement).

France, où l'on y verra un retour au “normativisme” descriptif (*cf.* Morin et Paret 1983). Si l'on fait appel à la norme du français standard en grammaire générative, c'est seulement parce que cette variété de français serait particulièrement bien décrite et assurerait une base empirique exceptionnelle pour la formulation de généralisations théoriques, comme le dit explicitement Anderson:

There is thus no single language on the basis of which one can better access a view of phonological structure in relation to other perspectives.

Such a relatively uniform factual base for the comparison of theoretical views is of considerable value... [T]he variety of available accounts of French (and in particular, of the essentially conservative standard language defined approximately by such classic traditional treatments as Fouché, Grammont, and Grevisse) ensures a sufficiently broad theoretical context for such questions to become meaningful. (Anderson 1982: 535)

La démarche est légitime, si l'on comprend bien la limite de ces témoignages. On observe cependant des dérapages (ainsi, dans Clements & Keyser 1983, *cf.* Morin 1987), quand les théoriciens, par exemple, tirent des conclusions importantes sur l'organisation des grammaires mentales en invoquant l'absence de formes spécifiques dans des descriptions de la norme qui n'ont cependant jamais eu la prétention d'être exhaustives, comme le dit explicitement Fouché:

Ainsi donc, les prononciations enregistrées dans cet ouvrage ont été entendues à diverses reprises et ont fait souvent l'objet d'études dans nos réunions phonétiques. Loin de nous la pensée que telle ou telle prononciation passée sous silence ne soit pas la bonne. Mais on ne commettra pas de faute en s'en tenant à celles qui sont notées ici. (Fouché 1956 [1959 p. iv])

## 2.4. La langue décrite

### 2.4.1. Le conformisme

Idéalement, les ouvrages de référence sur la prononciation devraient préciser la méthodologie utilisée pour recueillir les données et, s'ils ne résultent pas de la simple compilation de résultats antérieurs, décrire l'enquête sur laquelle ils s'appuient. Mais à l'exception du dictionnaire de Martinet et Walter, ce n'est pas le cas. La plupart de ces ouvrages semblent résulter d'un savant dosage, non précisé, d'une compilation d'ouvrages antérieurs et d'interventions personnelles de l'auteur (ou des auteurs). C'est ainsi que Bosquet (1586), dans l'un des tous premiers traités de prononciation, donne comme règle de prononciation:

Les noms pluriers François, n'admettent-ils iamais fon d'autre confonante avec-S?

Seulement-n, & r, comme douleurs, talons; & encor' en ceux quy ont-n, est elle peu entenduë: Et aux autres retenans-r, peu fililée. (Bosquet 1586: 29-30)

qu'il a pris du traité de Peletier (sans y faire référence, comme c'est alors l'usage) écrit trente années plus tôt:

jamès les nons pluriers François n'admetèt fon, d'autrè consonè auèq f: fi cè n'èt r ou n. Commè *douleurs, talons*. E ancorès an ceus qui ont n, èt èlè peu antanduè comme; *lons, trons*: E an ceus qui ont r, la lètrè f i èt peu antanduè: commè *cors, fors*: (Peletier 1550: 203–204 [1555: 128–129])

L'on ne peut souvent pas, sans critique textuelle minutieuse, distinguer l'apport spécifique d'un auteur de la compilation respectueuse de données parfois périmées, parfois inappropriées ou même tout simplement fausses. Un exemple révélateur est celui de Wailly, qui dans ses *Principes généraux et particuliers de la langue française* (dans de nombreuses éditions depuis 1763) répète une règle du traité de l'abbé d'Olivet (1736) en substituant (sans raison apparente et certainement à la suite d'une confusion) la forme verbale *ils veulent* à l'adjectif *veule*. La prononciation aberrante de *ils veulent* se retrouve ensuite dans les traités de Lévizac en 1809 et de Dubroca en 1824 (cf. Morin 1995: 492n4). Si l'abbé Féraud (1761) reproduit respectueusement, dans ses articles généraux, les observations du même abbé d'Olivet, il les contredit souvent dans les indications de son cru sur la prononciation des mots de sa nomenclature. Selon Martinet, ce conformisme se retrouve encore dans les travaux modernes:

La croyance en l'homogénéité de la prononciation française était telle que Georges Gougenheim, dans sa présentation de la phonologie française (1935), parue deux ans plus tard, n'a pas cru devoir récuser ce témoignage [Martinet 1933]. Il présente ces deux oppositions [de durée vocalique], comme des nuances certes, mais sans penser un seul instant à mettre en doute leur validité générale. (Martinet 1990: 16)

(Il est cependant difficile de vérifier si ce que dit Martinet de la pratique de Gougenheim est exact.)

Une mention particulière doit être faite ici du dictionnaire inverse de Juilland (1965), car sa présentation est particulièrement commode pour certains types de consultation et qu'il est souvent utilisé dans les recherches théoriques fondées sur le français. L'auteur affirme décrire le langage "des Parisiens cultivés nés vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou plus tard" (1965: vii<sup>n</sup>2) et s'être "appuyé sur les ouvrages de Passy, Martinon, Fouché, et Delattre [1941/1966] [et en] dernière instance, [avoir] généralement adopté la solution suggérée par le verdict statistique inhérent aux résultats de l'enquête entreprise par André Martinet dans *La Prononciation du Français Contemporain*" (1965: ix-x) (rappelons, au passage, que cette enquête porte sur l'ensemble des usages régionaux en France sans s'attarder spécifiquement aux usages parisiens). Il promet qu'une "justification détaillée de ces choix [de variantes de prononciation] sera fournie dans l'Introduction de [son] *Dictionnaire de Prononciation Française* (en préparation)" qui semble ne jamais avoir vu le jour. En fait, un grand nombre des formes publiées dans ce dictionnaire n'apparaissent pas dans les ouvrages qui auraient été consultés et contredisent même souvent les généralisations qui y sont faites. L'hétérogénéité des données fait penser que

plusieurs transpositeurs de divers horizons linguistiques auraient été impliqués dans le projet et que différents usages régionaux, relativement étrangers aux usages parisiens, ont pu y être incorporés. Le cas est particulièrement flagrant pour la syncope des chvas et la semi-vocalisation des voyelles hautes. On notera, par exemple, des divergences du type: *sixièmement* [sizjɛmɔmã] et *douzièmement* [duzjɛmɔmã] sans syncope mais *seizièmement* [sezjɛmmã] et *deuxièmement* [døzjɛmmã] avec syncope; *cannelier* [kanlje] (avec sync.) mais *tonnelier* [tɔnəlje] (sans sync.); *déportement* [depɔʁtmã] (avec sync.) mais *département* [depɑʁtɔmã] (sans sync.)<sup>9</sup>; *déplier* [deplje] et *désapproprier* [dezɑpʁɔʁje] avec synérèse mais *multiplié* [mylplije] et *approprier* [ɑpʁɔʁje] avec diérèse.

### 2.4.2. L'enquête

Certains auteurs font état d'enquêtes, plus ou moins embryonnaires, auprès d'amis ou de personnes de confiance:

J'ai rencontré des difficultés de plus d'une nature. D'abord sur la manière de prononcer les mots; j'ai dû à cet égard consulter les auteurs qui m'ont précédé, ainsi que plusieurs personnes très-aptés à trancher ces sortes de questions, et je suis fondé à croire que je me suis peu éloigné de la vérité. (Féline 1851: 46)

nous nous sommes efforcé d'indiquer la prononciation considérée comme la meilleure par la société cultivée de Paris. [...] Il est en effet rare que deux Français consultés sur quelque mot difficile aient donné la même réponse: au contraire! Pour *osciller*, par exemple, un ami nous répond [...] tandis qu'un autre proteste énergiquement [...]. (Nyrop 1902 [1955: vi])

<sup>9</sup> Van Eibergen (1991) observe que dans son corpus, la syncope du chva est possible après une suite [ʁ]+C dans les mots fréquents *gouvernemental*, *chargement*, *versement*, mais non dans les "mots peu fréquents" comme *prosternement*, *regorgement*, *ressourcement*. L'enquête s'est faite probablement à Grenoble, dans des "situations de communication informelles qui engendrent un type de français vernaculaire, prononcé sans auto-surveillance normative, spontané et très chargé affectivement". Les témoins sont "16 locuteurs d'âge et d'origine linguistique et socioprofessionnelle variés" dont certains ont "des accents peu marqués régionalement [mais non des] accents dits du midi" (Van Eibergen et Belrhali 1994: 278). Il se trouve qu'il existe une grande région de France où la syncope du chva est possible en discours spontané dans les mots usuels après certaines suites de deux consonnes et en particulier après les suites [ʁ]+C. Il semble que ce soit un particularisme lyonnais qui a rayonné jusqu'au Limousin à l'ouest, Besançon, la Savoie, la Suisse romande et Grenoble à l'est (cf. Morin 1983 pour une description de ce phénomène à Saint-Étienne). Il est donc fort possible que certains des témoins de cette enquête soient originaires de cette grande région et il ne serait alors pas surprenant que la syncope du chva dans l'usage de ces témoins n'obéisse pas aux mêmes règles que celles que Dell (1973) a formulées pour une autre variété de français.

Plus près de nous, Warnant (1962) précise:

Cet ouvrage est fondé non seulement sur notre connaissance personnelle de la phonétique française, mais aussi sur une observation attentive du parler des Parisiens cultivés.

Il va sans dire que nous avons fait notre profit des enseignements que nous livrent les ouvrages de valeur, spécialement: [suivent les références suivantes: 5<sup>e</sup> éd. de Nyrop 1902, Martinon 1913, Grammont 1914 et sa dern. éd. de 1954, Bruneau 1931, Fouché 1959]. (Warnant 1962: viii)

Lerond (1980) fait état d'une enquête apparemment plus systématique:

au début de nos enquêtes (1958), *aphone* se disait [Afon] dans 75% des cas et [Afo:n] dans les autres; cette année [1980?], nous avons noté 55% de [Afo:n]; mais, sur l'ensemble de nos fiches, concernant toutes les classes d'âge depuis plus de vingt ans, [Afo:n] n'atteint que la proportion de 37%. (Lerond 1980: xx)

Cette enquête semble porter sur un nombre très élevé de formes:

Cette prononciation [des 12 500 noms propres et des quelques 46 000 mots du *Petit Larousse*] n'est ni fictive (les mots ayant toujours été recueillis auprès de gens qui les connaissent et ont l'habitude de les employer), ni arbitrairement modifiée (pour devenir conforme aux règles d'un "bon usage" défini a priori ou conforme à un système de notation défectueux). Aucun dictionnaire, jusqu'à maintenant, n'avait évité ces deux écueils, aucun n'avait proposé la *description* de 46 000 mots du français "neutre", c'est-à-dire parlé sans accent particulier. (Lerond 1980: ix)

On aurait, cependant, aimé avoir plus d'indications sur le protocole d'enquête. Quelle tâche cela aurait été si l'auteur avait obtenu pour tous ces mots (ou même pour un sous-ensemble important d'entre eux) les précisions qu'il mentionne pour le mot *aphone* (témoignages étalés sur plus de vingt ans auprès de nombreuses classes d'âge)! On a le droit de se demander s'il a effectivement observé avec la même abondance les formes à l'imparfait du subjonctif — (*que je*) *bluffasse, caftasse, clamsasse, chiasse, corsetasse, crevasse, drivasse, endeuillasse, lock-outasse, mouftasse, recepasse, rewrîtasse, scratchasse, shuntasse, trustasse, tubasse, etc.* — notées ou prévues dans ses tableaux de conjugaison.

### 2.4.3. L'enquêteur

Une enquête, même systématique, ne garantit pas la fiabilité des données. Il est bien connu que les enquêteurs, même les mieux formés, perçoivent les sons à travers leurs propres filtres auditifs (*cf.* Kerswill et Wright 1989). Meigret (1550b), même après les mises en garde de Peletier (1550), continue à ne pas entendre le timbre spécifique du *chva* (f° 5v°, f° 8r°) et le confond avec celui du [e] fermé — à une époque où il a probablement ses entrées à la Cour (Hausmann 1980: 37). De la même manière, en bon Lyonnais<sup>10</sup>, il continue à entendre la

<sup>10</sup> Cette prononciation de *et* est fréquente de nos jours, non seulement dans la région de Lyon, mais aussi dans celle de Saint-Étienne, Genève, Lausanne, ou encore en Savoie et

voyelle ouverte [ɛ] pour la conjonction *et* (f° 8v°). Inversement, les enquêteurs ont tendance à percevoir dans les productions de leurs témoins les distinctions propres à leur usage. Le même Meigret persiste à entendre systématiquement une différence de timbre entre les deux voyelles du mot *entrant* ou entre les deux voyelles de *temps* et de *tant* (f° 9r°), que certains des courtisans qu’il côtoyait confondaient sans aucun doute.

Plus récemment, Remacle (1994) insiste pour dire que toutes les enquêtes récentes ont omis de relever dans la norme parisienne des distinctions importantes, en particulier de durée pour les voyelles. Selon cet auteur, on distinguerait encore très souvent dans cette norme les terminaisons masculines *-i*, *-u*, *-ou* avec une voyelle brève, des terminaisons féminines *-ie*, *-ue*, *-oue* avec une voyelle longue, comme il le fait lui-même normalement dans son usage. On doit en déduire que le filtre auditif des autres enquêteurs a neutralisé les distinctions de durée, ou au contraire que le chercheur wallon a reconstruit des distinctions propres à son parler. La méthodologie qu’il a utilisée ne permet pas de décider entre ces deux interprétations.

#### 2.4.4. Les jugements introspectifs de témoins privilégiés

Les prononciations portées dans les dictionnaires, les traités de prononciation, ou les travaux théoriques, cependant, sont loin de se fonder sur des enquêtes systématiques. De nombreux auteurs semblent pouvoir compter sur leur “connaissance personnelle de la phonétique française” (Warnant 1962: viii) confortée par “une observation attentive du parler” du groupe social privilégié, ce qui leur permet de réévaluer les informations recueillies dans les ouvrages antérieurs. Cette démarche ressemble à celle de certains lexicographes qui, comme Alain Rey, refusent le recours exclusif à des corpus finis, comme on peut voir de sa critique de la méthodologie (qu’il appelle “philologique”) ayant servi à la réalisation du *Trésor de la langue française*:

La doctrine purement philologique conduit à éliminer le témoignage du lexicographe: celui-ci n’est plus qu’un lecteur et un commentateur; sa qualité de “locuteur natif”, maître d’une partie des usages, lui est déniée — ou n’est pas utilisée. Fondé sur l’observation, le dictionnaire philologique se prive de l’observable le plus précieux, le plus vivant, et se place volontairement dans la situation d’infirmité du dictionnaire de langue morte. (Alain Rey 1983: 545)

Le phonéticien, comme le lexicographe, témoin privilégié de la norme, peut donc corriger les témoignages antérieurs, les mettre à jour à partir de sa connaissance intime de locuteur natif. C’est probablement ainsi qu’on explique, par exemple, la diérèse dans les mots *fluide* [flyid] ou *hindouisme* [ẽduism] dans le *Petit*

---

probablement ailleurs — c’est celle de l’informateur *m* de l’enquête Martinet et Walter, comme nous avons vu.

*Robert* qui n'est pas notée dans les traités et dictionnaires que les éditeurs disent avoir consultés (Robert 1990: xxiiin1)<sup>11</sup>.

Plus prosaïquement, et quelle que soit la norme qu'il déclare décrire, l'auteur francophone d'un traité, d'un dictionnaire ou d'un article théorique semble souvent se considérer comme un témoin valable de cette norme, car — s'il ne fait pas partie du groupe social privilégié — il est souvent persuadé qu'il s'y est suffisamment acculturé, au moins dans sa pratique linguistique. Nous avons vu comment Peletier pense s'être corrigé de ses traits régionaux et pouvoir parler comme à la Cour. Ses dernières œuvres, publiées 30 ans après son *Dialogue*, font apparaître un changement radical pour la prononciation des pluriels, sans qu'on sache si cela correspond à un changement de norme à la Cour, ou à un nouvel "amendement" à sa prononciation.

De la même manière, l'opiniâtreté d'un Littré à réintroduire le [ʎ] mouillé dans la norme (il rappelle systématiquement que la prononciation avec un yod [j] est fautive dans CHACUN des articles du dictionnaire où c'est possible) reflète étrangement l'usage d'Angoulême, où le lexicographe a passé les dix premières années de sa vie (l'usage du [ʎ] mouillé était encore très vivant en Charente d'après Rousselot et les données dialectales de l'ALF). C'est un autre trait de la prononciation régionale d'Angoulême à cette époque qui explique certainement pourquoi son dictionnaire est le seul parmi ceux qui ont été publiés depuis 1826 à avoir maintenu des [ɔ] ouverts en finale absolue, comme dans *sabot* ou *pot* (cf. Morin, Langlois et Varin 1990: 518).

Martinet note que l'impression de posséder la norme était encore forte au début du XX<sup>e</sup> siècle parmi les linguistes et phonéticiens influents:

Grammont (1914) n'hésite pas à légiférer en matière de prononciation [...] sans nous dire auprès de qui il a recueilli ces usages qui, on le sait bien aujourd'hui, n'ont aucune chance de représenter autre chose que ceux du

---

<sup>11</sup> Trois des références citées — Fouché 1956/1959, Barbeau-Rhode 1930, Warnant 1962/1987 — ne prévoient que la synérèse dans ces mots: [flʎid] et [ɛdwism]. La diérèse s'observe peut-être dans cette autre référence du *Petit Robert*: "dictionnaires français-japonais" (*Standard Dictionary*) que je n'ai pas réussi à retracer. La première édition du *Petit Robert* en 1967 avait *fluide* [flyid] mais *superfluide* [sypɛʃflʎid], corrigé ensuite en [sypɛʃflyid] (peut-être suite à mes remarques à l'une des responsables de la transcription phonétique). Cette édition mentionnait une cinquième référence: le dictionnaire français-anglais *Harrap's*, omise par la suite. Quant à ce dernier dictionnaire, l'édition de 1961 du *Harrap's Standard French and English Dictionary* rappelle que l'édition originale de 1934 avait consulté Martinon 1913, Barbeau-Rhode 1930 et un *Manual of French pronunciation and diction* de J.W. Jack (publié par *Harrap*), sans donner de références plus récentes; cette édition du *Harrap's* note alors [flyid] (alors qu'*hindouisme* est absent de la nomenclature). Les éditions de 1972 et 1980 mentionnent le dictionnaire de Warnant (sans préciser l'édition) comme source de la prononciation et notent alors [flʎid] (comme Warnant), mais [ɛduism] (malgré Warnant). L'édition de 1967 du *Harrap's New Shorter French and English Dictionary* note la diérèse dans les deux mots [flyid] et [ɛduism], et renvoie à Fouché (1959) et Warnant (1964) pour "la prononciation française actuelle" — où ces prononciations ne se trouvent pas.

seul Grammont. Ces façons de procéder étaient si générales et si ancrées que celui qui écrit ces lignes [= *André Martinet*], lorsqu’il s’est penché, en 1932 [= *Martinet 1933*], sur la phonologie du français, persuadé qu’il était de détenir la norme, n’a pas cru devoir utiliser d’autre informateur que lui-même. (*Martinet 1990*: 16)

Remacle estime que l’Angoumoisain Rousselot, l’Ardennais Bruneau ou le Wallon Grégoire “ne partageaient sûrement pas la ‘conviction’ dont parle Martinet, et que comme orthoépistes, ce n’était pas l’‘introspection’ seule qu’ils pratiquaient” (1994: 10n2). Il semble cependant que les deux premiers, au moins, se considéraient bien comme des témoins valables de la norme parisienne. Rousselot, nous l’avons vu, est souvent l’unique témoin de son *Dictionnaire de la prononciation française* (inachevé), et Bruneau retrouve la norme parisienne dans l’usage du “*Français cultivé de toutes les grandes villes du nord de la France*”, donc le sien.

Si des Littré ou des Rousselot n’hésitent pas à donner leur propre prononciation en modèle, assurés qu’ils sont qu’elle représente la norme, l’insécurité des autres peut au contraire les inciter à favoriser les options qui s’éloignent le plus de leur propre usage ou de l’usage dominant de leur région, conduisant parfois à des hypercorrections. C’est probablement ce qui explique le traitement des semi-voyelles et des yods de transition dans les dictionnaires de Warnant, comme nous verrons plus loin (§ 4.2).

Les jugements introspectifs ne reflètent cependant pas toujours l’usage de l’auteur, même lorsque celui-ci n’est pas influencé par les idées qu’il a de la norme. Les travaux de Labov (*cf.* en particulier Labov 1994: 349–370) ont montré que les locuteurs ayant appris des distinctions dans leur enfance peuvent continuer à les produire quand bien même ils ne les perçoivent plus et qu’ils les neutralisent dans des modes de production hyperprécise (*p.ex.*, lorsqu’on leur demande de produire des formes qui constitueraient des paires minimales dans leur parler spontané). Cela se produit surtout lorsque l’opposition est phonétiquement peu perceptible dans le parler des locuteurs qui la connaissent et qu’elle est fréquemment neutralisée dans le parler spontané de l’ensemble de la communauté linguistique dans laquelle vit ce locuteur. Ainsi, il n’est pas impossible que Martinet ait effectivement conservé l’opposition de durée vocalique dont il avait encore conscience à vingt-quatre ans et qu’il pensait avoir définitivement perdu dix ans plus tard (on se rappellera que les données sur la prononciation de *m* dans le dictionnaire de Martinet et Walter sont toutes introspectives):

Il [= *Martinet 1933*, écrit en 1932] a, par exemple, posé comme un trait permanent de la phonologie du français la distinction entre un /y/ bref et un /y:/ long, un /œ/ bref et un /œ:/ long, dans *pur* et *pure*, *filleul* et *filleule*, qu’il détectait encore dans son propre usage où elle a disparu au cours de la décennie suivante. (*Martinet 1990*: 16)

Un autre exemple est celui du système phonologique de Jacqueline Thomas (cf. Haudricourt et Thomas 1968) “prouvant l’existence de trois phonèmes /e/ à Paris<sup>12</sup>”. Les auteurs font état d’une triple distinction attestée dans des triplets tels que: *ré* [ʁe], *rai* [ʁɛ] et *rets* [ʁɛ]. Cette description ne mentionne aucune distinction supplémentaire de durée; au contraire, les auteurs rappellent un témoignage d’un usage semblable, celui de Robert de Souza, qui excluait toute “distinction phonétique [de durée] du pluriel et du singulier”. Une petite enquête auprès de Mme Thomas<sup>13</sup> en 1987 a cependant fait ressortir une quatrième distinction, impliquant cette fois la durée: *la raie* [ʁe] s’oppose à *ils raient* [ʁɛ:], ce dont Mme Thomas n’avait pas pris conscience en 1968.

## 2.5. La réception

Les travaux sur la norme de prononciation font régulièrement l’objet de critiques, parfois très vives. Parmi les diverses réactions, nous retiendrons les suivantes, à titre d’exemples.

---

<sup>12</sup> Sans que ce soit tout à fait explicite, les auteurs semblent dire que l’usage qu’ils décrivent est celui de classes populaires. La distinction notée par ces auteurs pourrait bien être la même que celle que Ruth Reichstein (1960) avait observée lors d’une enquête effectuée du 19 mars au 26 juin 1957. Celle-ci notait qu’un peu plus de 9% de ses témoins parisiens (des jeunes filles étudiant dans des établissements scolaires parisiens nées entre 1940 et 1945) font une distinction de TIMBRE entre deux sortes de [ɛ] dans la paire *l’arrêt/la raie* (la formulation donnée, p. 62, est très ambiguë, mais semble exclure qu’un de ces timbres soit la voyelle fermée [e]). Martinet (1960: 97), dans ses commentaires, questionne “le bien fondé de la question [sur la distinction *l’arrêt/la raie*]” et surtout ses résultats — que des observations de près de trente ans sur le français ne lui avaient jamais révélé. Le texte de Haudricourt et Thomas, publié dans un recueil d’hommage à Martinet, pourrait bien être une critique voilée. Les auteurs rappellent que les descriptions de la norme ont presque toujours été faites par des auteurs “d’origine provinciale: Rousselot des confins du Limousin, Fouché de Catalogne française, Pernot et Grammont de Franche-Comté; seul P. Passy prétendait être parisien; mais, en fait, il habitait la banlieue et sa famille appartenait à la bourgeoisie protestante de Haute Normandie” (la remarque s’applique aussi bien à Martinet, qu’ils n’ajoutent cependant pas à la liste).

<sup>13</sup> Je remercie ici Mme Jacqueline Thomas de s’être prêtée de bonne grâce à cette petite enquête au LACITO le 1er juin 1987, ainsi qu’à Martine Mazaudon et Boyd Michailovsky qui l’ont rendue possible et qui m’ont accompagné. Mon enquête, mal préparée, ne permet pas d’avoir une distribution très précise de ces sons. La terminaison des noms singuliers en *-ai*, *essai*, *balai*, *gai*, *geai*, *balai*, *délai*, *essai*, *mai*, *rai* se prononce [ɛ]. La terminaison des noms féminins en *-aie*, *baie*, *gaie*, *paie*, *raie* se prononce avec un [ɛ] bref, mais celle de *haie* avec un [ɛ] moyen. Le modèle dominant pour la conjugaison des verbes est du type *j’extrais* [ɛ], *tu extrais* [ɛ], *il extrait* [ɛ], *ils extraient* [ɛ:], avec cependant beaucoup de variation pour les verbes du premier groupe en *-ayer*, comme *balayer*, *bégayer*, *rayer*, *essayer* (fluctuation entre [ɛ] et [ɛ] à la 3sg, et entre [ɛ:] et [ɛ:] à la 3pl, peut-être en partie conditionnée par la présence ou non d’un *r* précédent), qui laisse néanmoins ressortir une opposition fréquente de durée entre la 3sg et la 3pl.

Meigret et Peletier s'accusent mutuellement d'avoir décrit le français de leur région et non la norme.

en qel quartier de la court a' tu si bien aprins a dresser ta lãge [...]? (f° 4r°)

Ao demourant tu me fès de mēruelleuzement belles remōtrances: come qe nou' nou' gardyons de la prolaçion de no' país. Si montre' tu asses euidēmment qe tu as ton Mançeaο, e la prolaçion [N]ormand' en singuliere recommandaçion par lē' propos qe tu as par çy auant tenuz, qelqe reformaçion qe tu te soēs impozé (affin qe j'uze de ta courtizane façō de parler) qe plut a Diēu qe tu vsses si bien impozé silenç' a ta lange qe tu ne m'usse' point doné occaziō de fēre conoētr' ao peuple en me defendant e la nayue prononçiaçio Françoēze, ton pouure jujemēt en tē' blames. (Meigret 1550b: f° 7v°-8r°)

Théodore de Bèze trouve à redire aux descriptions de l'un et de l'autre des deux auteurs précédents et les somme d'"appren[dre] à prononcer devant que vouloir apprendre à écrire". (1550 [1967: 51])

D'Alembert mettait en doute les observations du secrétaire perpétuel de l'Académie française, l'abbé d'Olivet, d'origine franc-comtoise:

On ne peut dissimuler que l'abbé d'Olivet, qui était né loin de la capitale, et qui n'y est pas venu d'assez bonne heure, s'est trompé sur la quantité de quelques syllabes qu'il prononçait à la manière de sa province. (cf. Thurot 1881: lxxix)

Nodier se propose de corriger les "fautes" de ses prédécesseurs:

Dans les cas, enfin, plus nombreux qu'on ne le croit, où les Vocabulistes mes prédécesseurs ont trompé leurs lecteurs sur la prononciation véritable de certaines lettres, ou de certaines alliances de lettres, parce qu'ils se trompaient eux-mêmes, j'ai fait mes efforts pour remédier à leur méprise, avec l'aide des hommes de mon temps qui se sont acquis dans la chaire, à la tribune, au barreau ou au théâtre, la réputation de prononcer la langue française d'une manière à peu près irrépréhensible. (Nodier et Ackermann 1836: viii)

Martinon rejette le travail de tous ses contemporains:

...les meilleurs travaux sur la matière sont encore ceux des étrangers. Mais comment espérer qu'un étranger puisse vraisemblablement nous enseigner notre prononciation? Ch. Nyrop lui-même [...] ne peut pas ne pas commettre des erreurs. (ii)

le *Dictionnaire général*, de Darmesteter, Hatzfeld et M. A. Thomas, laisse autant à désirer au point de vue de la prononciation qu'au point de vue de l'étendue du vocabulaire. (iii)

[à propos du] *Dictionnaire phonétique de la langue française* par Michaelis et Passy [...] je crains bien que le second de ces auteurs n'ait dans ce livre une part singulièrement réduite. C'est encore l'œuvre d'un étranger, et elle fourmille d'erreurs étranges<sup>14</sup>. (iv)

[le] *Précis de prononciation* de l'abbé Rousselot, outre qu'il est fort incomplet, [...] prête à la critique, quand il s'agit de savoir à quelle espèce de gens il s'est adressé pour déterminer pratiquement l'usage... (Martinon 1913: viii)

<sup>14</sup> Certaines des critiques formulées sont d'ailleurs sans aucun fondement. On ne trouve pas dans ce dictionnaire la synérèse [je] pour *ier* dans les mots *meutrier*, *encrier*, *bouclier*, *sablier*, etc. qu'il lui reproche (ivn1).

Grammont (1933–36) se plaint du travail de Gougenheim et fait une critique dévastatrice de la 5<sup>e</sup> édition du *Manuel* de Nyrop.

Straka balaie du revers de la main le dictionnaire de Martinet et Walter<sup>15</sup>:  
vu la qualité des informateurs de l'enquête, [...] on ne peut se fier aux données de leur *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*. (Straka 1981: 183n115)

le *Dictionnaire de la prononciation française* de Martinet & Walter, [...] ce n'est pas une bonne référence, ce dictionnaire ayant ramassé n'importe quelle prononciation, vulgaire, inculte, fantaisiste. (Straka 1983: 472)

On notera, cependant, qu'un peu plus tard, cet auteur (Straka 1990) utilisera à plusieurs reprises les résultats de l'enquête de Martinet et Walter sans restrictions particulières.

Ces réactions sont tout à fait compréhensibles dans la mesure où il n'y a pas de consensus sur les groupes sociaux dépositaires de la norme et où les critiques, comme beaucoup d'auteurs, se fondent sur leur connaissance "intime" de la norme, issue d'une démarche personnelle difficilement contrôlable ne leur permettant pas nécessairement de connaître l'usage des groupes sociaux qu'ils affirment décrire<sup>16</sup>. On ne peut non plus ignorer ici l'aspect commercial de certaines critiques: il faut bien justifier pourquoi on a écrit un nouveau traité ou dictionnaire...

### 3. LA NATURE DES TRANSCRIPTIONS "PHONÉTIQUES" DANS LES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

#### 3.1. Le choix d'une transcription

Nodier raillait l'idée que les transcriptions phonétiques puissent faire connaître la prononciation valorisée. Il n'avait pas complètement tort. Ce n'est pas parce qu'on indiquera que *ride* se prononce [rid] (ou [ʁid], ou [rid'] ou [rɪd]) que le lecteur saura rendre le son [ʁ] (ou [r]) en usage, la voyelle [i] avec la durée

<sup>15</sup> Remacle (1994: 16n6) souligne la très mauvaise foi de Straka qui exploite un "simple accident de copie ou de typographie" facilement corrigeable en consultant le dictionnaire de Martinet et Walter "pour jeter un discrédit général sur les informateurs d'H. Walter".

<sup>16</sup> Dans Morin (1971), j'avais fait bien attention de dire que l'implantation informatique formelle d'un sous-ensemble de la phonologie d'une grammaire mentale décrite dans ce travail se fondait sur mon seul usage idiolectal. Je pensais ainsi pouvoir au moins échapper à la critique d'avoir mal décrit l'usage d'une classe sociale quelconque. Rien n'y fit. Laporte (1989: 63) me reproche d'avoir mal décrit la variation qu'il observe dans un groupe relativement large qu'il décrit seulement en ces termes: "Nous écartons seulement les façons de parler vieilles ou marginales du point de vue stylistique ou social, comme la diction poétique traditionnelle. Pour ce qui est des variations géographiques, nous écartons les façons de parler trop spécifiques à des régions particulières" (p. 46).

et l'ouverture requises, ou le [d] avec les degrés de sonorité et de détente requis pour ne pas “retenir l'attention” dans une situation donnée. L'expérience isolée de Rousselot dans son *Dictionnaire de la prononciation française* (inachevé), qui tentait de donner de telles précisions a été un échec. Les durées des segments, exprimées en millisecondes, par exemple, ne sont d'aucune utilité à l'apprenant (même si le phonéticien peut parfois les interpréter en contexte). Pourtant ce sont le plus souvent ces précisions relativement fines qui marquent l'origine sociale ou géographique d'un locuteur. Un Liégeois qui conserve trop souvent des [ɪ] très relâchés dans des mots comme *ville*, *petite*, *carabine* etc. (cf. Remacle 1948 [1969: 43]) retiendra l'attention dans la bonne société parisienne, même si par ailleurs il ne se fait pas remarquer (et prononce tous les [ɥ] là où ils sont attendus, par exemple).

On pourrait croire qu'une division du travail entre une transcription phonémique (caractérisant chaque mot) et une base articulatoire (spécifiant comment chaque phonème est articulé dans un contexte précis) serait la solution. Il n'est cependant pas sûr que l'on puisse dégager facilement le système phonologique du groupe social de référence (quel qu'il soit, à moins de se limiter à une seule personne) et encore moins sa base articulatoire. D'autre part, si les phonologues ne sont pas avares de transcriptions phonémiques, les bases articulatoires qu'elles présupposent sont soit très complexes, soit relativement obscures ou même inexistantes. C'est ainsi que Martinet qui a défendu pendant plus d'un demi-siècle le statut de “lubrifiant” du *chva* non phonémique (cf. Martinet 1969: 217–219 pour la liste des usages phonémiques reconnus du *chva*) n'a jamais précisé comment, dans son propre parler, les groupes /ʁCʁ/ seraient brisés en [ʁCəʁ] dans un mot comme *marguerite* [makɔʁɛit], *forteresse* [fɔʁtəʁɛs] ou *bordereau* [bɔʁdəʁo] (ainsi qu'il apparaît dans son dictionnaire), mais non dans *perdrix* [pɛʁdʁi], *portrait* [pɔʁtʁɛ] ou *perdreau* [pɛʁdəʁo]. De la même manière, H. Walter (1976: 361) conserve dans l'ensemble l'analyse phonologique des semi-voyelles proposées par Martinet (1933) dans laquelle il est tout simplement impossible de prévoir les réalisations allophoniques [w] et [u] du phonème /u/; le témoin *m*, par exemple, utilise un [u] dans *souhait* [sue], *souhaite(r)* [suet(e)] et, dans des contextes relativement semblables, un [w] dans *fouet* [fwɛ], *fouette(r)* [fwet(e)] (ainsi apparemment que dans *chouette* [ʃwet])<sup>17</sup>.

<sup>17</sup> H. Walter n'examine que les noms communs, mais l'inventaire des sons de la langue ne se limite pas à ce corpus. Notons les distinctions du type *Plouaret* [pluaʁɛ] et (*il*) *plierait* [plwaʁɛ] ou *Drouin* [dʁuaɛ̃] et *groin* [gʁwaɛ̃] où les “sutures” morphologiques invoquées pour la distinction entre *troua* [tʁua] et *trois* [tʁwa] (cf. Walter 1976: 341) n'interviennent pas de manière évidente. De plus on s'étonne qu'elle dise que “la seule position dans laquelle on puisse trouver l'articulation non-syllabique [w] est la position pré-vocalique (*jouer*, *rouage*)” (p. 361), alors que son dictionnaire note *outlaw* [awtlo, utlaw, utlow], *outsider* [awts...], *out* [awt] (ce dernier non soumis à l'enquête) par opposition à *raout* [ʁaut], *août* [aut] (témoin *g*), *caoutchouc* [kautʃu, kaotʃu] (ce dernier aussi non soumis à l'enquête, bien que variable). D'autres emprunts, non mentionnés dans le dictionnaire,

En pratique, les transcriptions dans les ouvrages de référence sont des transcriptions phonétiques lâches qui ignorent, à des degrés divers, certains détails phonétiques redondants<sup>18</sup>, ou inversement des transcriptions phonologiques qui incorporent des détails phonétiques redondants au nom de ce que Juilland (1965: vii) appelle le “réalisme phonétique”. Dans certains cas, et nous dirons alors qu’elles sont réductrices, les transcriptions ignorent aussi des distinctions phonologiques — soit qu’elles n’aient pas été perçues par l’auteur, soit qu’elles aient été omises délibérément. On peut certainement justifier une certaine forme de réduction: si l’objectif d’un ouvrage de référence est de donner une prononciation “qui passe inaperçue” (Martinet 1990: 23), quel besoin y aurait-il d’enregistrer des distinctions que pratiquement personne ne perçoit ou que seule une minorité de locuteurs exploite? (*cf.* la défense de Fouché, qui mentionne explicitement que certaines prononciations ont été “passée[s] sous silence”, 1956 [1959 p. iv]).

### 3.2. La réduction dans le dictionnaire de Lerond

C’est probablement l’ouvrage de Lerond qui, parmi ceux de ses contemporains, adopte la position la plus ouvertement réductrice<sup>19</sup>. L’auteur rompt en partie avec les usages traditionnels en utilisant une transcription dont certains symboles semblent correspondre au concept de “variable linguistique” de la linguistique variationniste. Ceux-ci ont pour but de noter la variabilité de certains sons dans le groupe social de référence ainsi que — indirectement — leur neutralisation en position non accentuée. Les symboles [A], [E] et [ø] notent respectivement des sons compris dans les intervalles [æ, a, ǎ, ɑ], [e, ɛ, ɛ̃, ɛ̄] et [o, ɔ, ɔ̃, ɔ̄], comme il apparaît, par exemple, dans la définition de [E]: “Nous transcrivons donc, au moyen de [E] — signe nouveau — la voyelle atone du français neutre qui, d’ordinaire, a une réalisation intermédiaire entre celles de [ɛ] et [e], mais peut aussi se prononcer comme [ɛ] ou comme [e]” (p. xiii). Les symboles [E] et [ø], contrairement au symbole [A], ne sont utilisés qu’en position non accentuée et notent le résultat de la neutralisation supposée par l’auteur entre les voyelles [e] et [ɛ] et entre les voyelles [o] et [ɔ] (inversement, les symboles

---

semblent confirmer que [u] et [w] peuvent s’opposer devant consonne: *club-house* [klœbaws], *Mickey Mouse* [mikemaws] par opposition à *ma(h)ous* [maus].

<sup>18</sup> Martinet et Walter disent que pour le témoin *m*, la “transcription [est], pour l’essentiel, phonologique” (1973: 27). Ce n’est — heureusement — pas toujours le cas: les auteurs, par exemple, notent régulièrement la présence des chvas et font la distinction entre les voyelles hautes et les semi-voyelles correspondantes, “détails” phonétiques qui n’apparaîtraient pas toujours dans l’analyse phonologique que feraient ces auteurs des usages de *m*.

<sup>19</sup> Si l’auteur a vraiment fait l’enquête titanesque qu’il suggère dans son introduction, on ne peut que regretter que la réduction apportée dans son dictionnaire en ait fait disparaître les résultats tangibles les plus intéressants.

[e], [ɛ], [o] et [ɔ] n'apparaissent qu'en position tonique<sup>20</sup>). Il est peu probable, cependant, que les diverses réalisations associées aux symboles [ɛ] et [ø] soient également attestées (au moins dans les usages sociaux décrits) dans toutes les positions non accentuées, comme la formulation le laisse entendre; ainsi la voyelle [ø] de *forcé* [fɔʁse] ne doit pas souvent avoir la même réalisation fermée que la voyelle de *faute* [fo:t] ou de *fauter* [fôte]. De la même manière, il est peu vraisemblable que *beauté* et *botter* — transcrits [bôte] l'un comme l'autre — soient des homophones parfaits; il est plus probable que [bote, bôte] s'entende plus fréquemment pour *beauté* et [bôte, bôte] pour *botter* (comme l'indique l'enquête de Martinet et Walter).

### 3.3. Une critique de la démarche réductrice

C'est dans le travail de Remacle (1994) que l'on trouve la condamnation la plus sévère de la démarche réductrice. Parlant des distinctions de durée vocalique qu'il perçoit à Paris entre les terminaisons *-i*, *-u*, *-ou* et *-ie*, *-ue*, *-oue*, il fustige ainsi ceux qui les ignorent:

l'orthoépiste — auteur de dictionnaire ou non, partisan du réel ou de la norme — ne peut négliger la prononciation longue. S'il le fait, il donne une vue inexacte de la réalité et il se comporte d'une façon anti-scientifique. Un dictionnaire trompe ses utilisateurs lorsqu'il omet de consacrer une note générale aux finales *-ie*, *-ue*... dans le paragraphe de son introduction qui concerne la notation phonétique et il reproduit la faute à chacun des mots en *-ie*, *-ue*...

Ce qui compte pour l'orthoépiste, ce n'est pas l'existence ou le rendement d'une opposition phonologique, mais la façon dont on prononce réellement à Paris. (Remacle 1994: 78)

On peut tout aussi légitimement questionner la “scientificité” de l'orthoépiste dont se réclame Remacle et dont il dit lui-même qu'il “ne sai[t] pas si elle se présente comme ayant un caractère scientifique; [s'agissant] avant tout d'une discipline pratique et utilitaire” (Remacle 1994: 127). C'est probablement par provocation que Remacle évoque ici le manque d'esprit scientifique et d'éthique des rédacteurs d'ouvrage sur la prononciation, espérant peut-être que des chercheurs piqués au vif entreprennent les recherches qu'il ne voulait ou qu'il ne pouvait pas faire lui-même (il surestime malheureusement trop les technologies modernes lorsqu'il pense qu' “avec les instruments dont on dispose

<sup>20</sup> Si [A], [ɛ] et [ø] notent — objectivement — des archi-phonèmes en position non-accentuée, l'auteur ne semble pas avoir eu pour objectif de noter les neutralisations phonologiques. L'auteur mentionne l'existence de neutralisations en position tonique, sans prévoir de notation spéciale: “En français neutre [...] seul [ɛ] [par opposition à [e]] peu[t] apparaître devant une consonne finale (ou un groupe consonantique en même position)” (p. xiii). — Notons que cette généralisation n'est pas totalement conforme aux formes enregistrées dans le dictionnaire, où apparaissent des [e] toniques en syllabe fermée dans certains emprunts à l'anglais: *cake* [kek], parfois [kɛk], *ale* [ɛl] ou [el], *keep-sake* [kipsek] ou [-sek], *steeple-chase* [stipœ/øl(t)ʃɛ:z] ou [-(t)ʃɛ:z].

aujourd’hui, il ne devrait pas être difficile de les [= ses observations] contrôler”, Remacle 1994: 126). La “réalité” qu’entrevoit Remacle est probablement tout aussi difficile à établir que les “réalités” décrites dans les ouvrages qu’il condamne.

### 3.4. La notation des redondances

Remacle condamne tout aussi fortement l’omission de CERTAINS détails phonétiques redondants au nom de principes qu’il est difficile de comprendre. Il reconnaît qu’“on ne saurait toutefois exiger d’eux [les orthoépistes] qu’ils notent les nuances les plus menues” (Remacle 1994: 124), mais l’absence d’indication de durée même lorsqu’elle est totalement redondante le gêne beaucoup:

[Martinet et Walter] ont soin d’avertir qu’ils ne donnent jamais la longueur des voyelles devant **r** final. Cette décision me paraît plutôt malheureuse en elle-même, parce que, tout en obligeant l’utilisateur à se le rappeler, elle autorise l’omission d’un élément important. (Remacle 1994: 21)

Si la durée des voyelles ACCENTUÉES devant un [ʁ] en finale de mot est effectivement redondante dans la norme parisienne<sup>21</sup>, il n’est nul besoin de la rappeler à l’“utilisateur” au cas par cas. Cela fait partie de la base articulatoire générale qu’un locuteur doit apprendre pour “passer inaperçu”. Une fois qu’il l’a appris, il n’est nul besoin de le lui rappeler pour chacun des mots; le dictionnaire devrait-il aussi lui rappeler les divers degrés d’allongement de la voyelle selon la position du mot dans un groupe d’intonation, par ex., que le [u] de *jour(s)* est normalement beaucoup plus long dans *tous les jours*, que dans *tous les jours ouvrables*, et qu’il peut même être relativement bref dans *le jour de ma naissance*? De plus, la décision de noter la durée devant les consonnes finales [ʁ, v, z, ʒ] et devant le groupe [vʁ], comme le voudrait Remacle, est relativement arbitraire si, comme l’observe Delattre (1941 [1966: 116]), les durées des voyelles françaises varient le long d’une échelle continue en fonction de la consonne suivante; on aurait tout aussi bien pu la noter devant la consonne finale [j] (comme le font Passy et Nyrop) puisque les voyelles y sont *ceteris paribus* phonétiquement plus longues que devant les autres consonnes finales, ou au contraire seulement devant les consonnes finales [ʁ, v, z] et le groupe [vʁ]. Le quasi-consensus qui s’est fait pour le choix [ʁ, v(ʁ), z, ʒ] semble seulement refléter le poids d’une tradition (probablement justifiée à l’origine par des pertes de distinctions de durée dans certains de ces contextes).

<sup>21</sup> Elle ne s’observe pas pour les voyelles atones des prépositions *par, sur, vers*, qui sont normalement enclitiques en français. Il est juste besoin de connaître le statut syntaxique de telles prépositions pour connaître leurs caractéristiques prosodiques et ainsi leurs durées.

## 4. DEUX ÉTUDES DE CAS

Les deux études de cas que nous abordons maintenant mettent en évidence, la première, les problèmes descriptifs créés par les usages régionaux des descripteurs et les généralisations hâtives que favorisent certaines conceptions de l'analyse phonologique; la seconde les problèmes reliés à la prise en compte de la variation dans la norme.

### 4.1. La durée artificielle de certains [ɑ]

Le *Traité* de Fouché (1956 [1959: 62]) innove par rapport à ses prédécesseurs en donnant pour longue la voyelle [ɑ] de *froide*, *adroite*, *droite*, *étroite* et *maladroite*. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle les descriptions mentionnent régulièrement que la voyelle [ɑ] de ces mots est brève (et lorsque cette information apparaît, qu'elle est antérieure). On note cependant un [ɑ] postérieur BREF dans les travaux de Michaelis et Passy (1897), Grammont (1914: 28) et Barbeau et Rodhe (1930), qui se retrouve également dans les masculins correspondants *froid*, *adroit*, *droit*, *étroit* et *maladroit*. Ces auteurs s'accordent pour dire que *oi* bref est le plus souvent devenu [wa] après un groupe *Obstruante*+*[ʁ]* avec une voyelle [ɑ] brève en syllabe accentuée aussi bien ouverte que fermée (certains de ces auteurs notent aussi le changement plus ou moins variable après un [ʁ] simple)<sup>22</sup>. L'articulation postérieure du [ɑ] résulte d'une simple assimilation à l'articulation du groupe consonantique précédent et il n'y a aucune nécessité phonétique d'un allongement de la voyelle.

Les voyelles [ɑ] du français, cependant, proviennent le plus souvent d'une ancienne voyelle [ɑ:] longue ou du deuxième élément de l'ancienne diphtongue *oi* [wɛ:] longue et ont souvent gardé des traces de cette longueur, en particulier en syllabe fermée accentuée, comme dans *pâte* [pa:t], *flamme* [fla:m], *basse* [ba:s], *boîte* [bwa:t] ou *angoisse* [ãgwa:s]. C'est probablement à partir de cette distribution historique qu'on donne comme règle générale que la voyelle postérieure /ɑ/ est longue en syllabe fermée accentuée, comme le fait Fouché dans son *Traité* (1956 [1959: xxxviii]).

Il n'est pas phonologiquement impossible que le [ɑ] bref issu de *oi* se soit allongé en syllabe fermée dans la norme parisienne, par analogie phonologique avec les autres [ɑ:] dans l'espace de temps qui sépare l'ouvrage de Barbeau et Rodhe du *Traité* de Fouché, et que la prononciation de *droite*, par exemple, soit passée de [dʁwat] à [dʁwa:t]. Il est bien plus probable, cependant, que cet allongement ne se soit jamais produit que sur le papier (et peut-être aussi dans les

<sup>22</sup> Martinet (1990: 16), qui semble ignorer que la distribution donnée par Grammont s'observe aussi, pour l'essentiel, dans l'usage de Michaelis et Passy et dans celui de Barbeau et Rodhe, conclut que les usages relevés par ce premier auteur "n'ont aucune chance de représenter autre chose que ceux du seul Grammont".

cours de phonétique assurés par Fouché à la Sorbonne à l'intention des étrangers): le français roussillonnais ne connaît pas les oppositions de durée et le Directeur de l'École supérieure de préparation des professeurs de français à l'étranger a très bien pu généraliser aux [ɑ] brefs en syllabe fermée une règle qu'il croyait automatique. Cette durée s'étendra aux dictionnaires de Warnant (1962) — qui semble s'inspirer fortement du travail de Fouché dans ce cas (et dans bien d'autres) et de Lerond pour *froide*, qui précise que la prononciation avec la voyelle [ɑ:] (et la voyelle [ɑ] pour le masculin *froid*) est vieillie à Paris (ce dernier mentionne aussi l'articulation postérieure pour *adroit*, *droit*, *étroit* et *maladroit* en précisant qu'elle est vieillie, mais non pour les formes correspondantes du féminin où la voyelle se trouverait en syllabe fermée).

Les résultats publiés de Martinet et Walter ne permettent malheureusement pas de décider quelle était la situation au moment de leur enquête. Ceux-ci indiquent qu'une proportion importante des témoins prononcent [wɑ] l'ancienne voyelle brève *oi*, non seulement dans les mots où cette prononciation avait été observée antérieurement, mais dans de nombreux autres contextes aussi: *moi* [mwɑ], *toi* [twɑ], *loi* [lwɑ], etc.<sup>23</sup> Pour le *oi* originalement bref en syllabe accentuée fermée par une consonne “non allongeante”, leur enquête ne porte que sur les adjectifs *droite* et *roide*<sup>24</sup>:

dʁwɑ, dʁwat (8 témoins, *abdglwx*)

dʁwɑ, dʁwat (5 témoins, dont *m*)

dʁwa, dʁwat (4 témoins)

ʁwad (4 témoins, *djrtx*)

ʁwad (10 témoins, dont *m*)

Il est malheureusement difficile de savoir quelles sont les propriétés phonétiques et, en particulier, la durée de la voyelle notée /ɑ/ (la même que dans *pâte* /pat/<sup>25</sup>). En particulier, les auteurs mentionnent dans leur introduction que l'opposition /ɑ/ ~ /ɑ:/ peut se manifester par des distinctions de longueur [ɑ] ~ [ɑ:] la voyelle étant antérieure dans les deux cas (exceptionnellement pour le témoin *b* — pour qui “après [w] [la] nature du produit [est] peu claire” — et parfois pour le témoin *l*); elle peut aussi être “physiquement peu distinct[e]” (témoin *g*). Il semble

<sup>23</sup> Les données brutes pourraient faire croire que la postériorisation de la voyelle en syllabe fermée accentuée est néanmoins plus fréquente après un groupe *Obstruante*+ [ʁ], comme dans *croire*, *accroire* qu'ailleurs, comme dans *gloire*, *boire*, *pétoire* ou *foire*. Les données soumises à l'enquête sont malheureusement réduites et les transcriptions difficiles à interpréter.

<sup>24</sup> Pour les mots non soumis à l'enquête, ils mentionnent aussi des variations pour les formes *moite* /mwat/ ~ /mwɑt/, *coite* /kwat/ ~ /kwɑt/, *étroite* /etʁwat/ ~ /etʁwɑt/, *coiffe* /kwaf/ ~ /kwɑf/, etc., mais non pour *soif* /swaf/. Parmi les mots soumis à l'enquête, les témoins ont uniformément produit un [ɑ] antérieur pour *escouade*, dont le [wa] n'est pas noté par *oi*.

<sup>25</sup> Nous utilisons exceptionnellement ici les barres obliques de la phonologie pour ne pas préjuger de la durée phonétique.

cependant que dans l'ensemble, c'est le timbre qui est le plus souvent distinctif et que la durée phonétique n'ait pas été prise en compte. En bonne logique phonologique de l'école structurale française, en l'absence de paires minimales du type [dʁwat] ~ [dʁwa:t], on se préoccupe peu de noter si le /a/ de *droite* est bref et celui de *pâte* long. (Il existe bien une opposition presque minimale mettant en évidence le rôle distinctif de la durée pour les voyelles postérieures: (*il s'*) *acclimate* [aklimat] ~ (*il*) *démâte* [dema:t], toutes les deux distinctes de la voyelle antérieure de *tomate* [tɔmat], qu'avaient notée Michaelis et Passy et dont j'ai observé la survivance un siècle plus tard dans le parler de personnes âgées de la région de Mesnil-le-Roy à l'Ouest de Paris — celle-ci, insoupçonnée, semble ne jamais avoir été examinée dans les analyses phonologiques.)

## 4.2. Le statut des semi-voyelles dans la norme

### 4.2.1. Les semi-voyelles de transition

Il existe probablement toujours une transition plus ou moins semi-vocalique entre une voyelle haute et une voyelle qui la suit immédiatement, comme dans les mots *triage* et *triacide*. Dans le premier de ces exemples, cependant, la transition s'est phonologisée et certains locuteurs ont le net sentiment qu'il existe un segment [j] entre le [i] et le [a] qui n'existe pas dans le second; ainsi [tʁijaʒ] s'oppose à [tʁiasid] — une analyse instrumentale révélerait probablement des différences phonétiques objectives. La semi-voyelle phonologisée [j] est perçue comme étant identique au [j] de *grillage* [gʁijaʒ] (issu de [ʎ] palatalisé) apparaissant dans les mêmes contextes.

L'apparition des semi-voyelles de transition phonologisées est un processus historique mal connu. Celles-ci ne sont notées dans les descriptions phonétiques du français qu'à la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sans que cela n'implique nécessairement qu'elles n'existaient pas avant. Le premier témoignage lexicographique est celui du *Dictionnaire Général* de Hatzfeld et Darmesteter, qui note un yod de transition après [i], comme dans *trier* [tʁije], dans une quantité de mots cependant bien moindre que dans les ouvrages modernes (il ne l'indique pas pour *triage*, *triangle* et *priorité*, par exemple). À partir de cette époque, le yod de transition est de plus en plus fréquent dans les transcriptions de la norme parisienne, depuis les travaux de Rousselot et Laclotte (1902 [1913: 196ss]) ou de Martinon (1913: 189), jusqu'au *Petit Robert* (Robert 1990), au dictionnaire de Martinet et Walter<sup>26</sup> ou à celui de Lerond. Grammont, dans ses

<sup>26</sup> L'enquête de Martinet et Walter (cf. Walter 1976: 343–366) révèle que certains témoins (principalement *act*) n'ont pas toujours le yod de transition observé chez les autres témoins. Dans le cas de *l* et de sa fille *c*, il pourrait s'agir d'un régionalisme tourangeau. Inversement, des semi-voyelles [ɥ] et [w] de transition sont exceptionnellement notées, principalement parmi les formes produites par les témoins *b* et *g*, pour lesquels il pourrait s'agir de régionalismes picard et breton respectivement.

comptes rendus, mène un combat d'arrière-garde: "il ne se dégage pas de yod entre un *i* et la voyelle suivante: *el(le) liait, el(le) lia, nous plions*; la prononciation *-iy-* est incorrecte" (Grammont 1936a: 576, C.R. de Gougenheim 1935) ou encore: "les prononciations *iyèr (hier), sangliyé, tabliyé, encryé, etc.* sont tout à fait incorrectes; il n'y a pas de *y* dans ces mots" (Grammont 1936b: 239, C.R. de la 5<sup>e</sup> éd. l'ouvrage de Nyrop 1902). Michaelis et Passy ne notaient aucune semi-voyelle de transition ([j], [ɥ] ou [w]) dans l'usage du second — sauf après [ɥi], comme dans *appuyer* [apɥije]<sup>27</sup> — mais la mentionnaient en appendice dans d'autres usages non identifiés et non nécessairement parisiens: *prier* [pʁije], *truelle* [tʁɥɛl] et *trouée* [tʁuwe] (cependant [j] est la seule semi-voyelle de transition apparaissant dans le corps du dictionnaire, lorsqu'ils notent une "divergence" par rapport à l'usage de Passy).

On est mal renseigné sur la distribution des semi-voyelles de transition dans les usages non parisiens, sauf très brièvement pour le yod de transition. Ainsi, l'enquête ÉCRITE<sup>28</sup> de Martinet (1945: 166–168) révèle l'homonymie assez élevée des mots *brillant* et *Briand*, permettant à cet auteur de conclure à la présence d'un yod de transition dans le mot *Briand*. La confusion, donc le yod de transition, est très forte pour l'ensemble de la France du Nord, mais n'est cependant que de 54% dans le midi où *Briand* se prononçait donc relativement souvent sans semi-voyelle de transition (Martinet exclut que l'opposition *brillant* ~ *Briand* pût être [bʁiɫã] ~ [bʁijã] dans cette région). La confusion, tout en étant supérieure à celle qui est observée dans le midi, n'atteint pas 80% dans l'Ouest, ni même 70% dans le Nord. L'enquête d'Henriette Walter (1982) fait marginalement apparaître des [ɥ] ou des [w] de transition dans le français de Picardie et de la Bretagne romane dans les mots *buée* et *bouée*. On sait par contre que les semi-voyelles de transition [j] et [w] sont très fréquentes dans le français de Wallonie, grâce aux mises en garde de Remacle (1948 [1969: 108]) qui les note — pour les blâmer — dans des formes telles que *crier* [kʁije], *cruauté* [kʁɥwo:te] ou *trouer* [tʁuwe]<sup>29</sup>. Le linguiste d'origine belge Gaatone (1976: 323, 333n5) observe, probablement d'après son propre usage<sup>30</sup>, des [ɥ] et des [w]

<sup>27</sup> La semi-voyelle [j] après [ɥi] n'est pas à strictement parler une semi-voyelle de transition. Elle est issue de la réanalyse d'anciennes suites [yj]. Michaelis et Passy, en particulier, ne notent pas de yod de transition dans le mot *quiet* [kɥiɛ] et ses dérivés, où [ɥi] a une autre source.

<sup>28</sup> Les enquêtes écrites ont au moins l'avantage de supprimer le filtre auditif de l'enquêteur.

<sup>29</sup> Le savant wallon note cependant "on prononce correctement le substantif *ouvrier* [uvrie]". L'adverbe "correctement" fait ici référence à la diérèse — ainsi *ouvrier* avec diérèse, s'oppose à (*vous*) *ouvriez* [uvʁje] avec la synèrèse régionale — il n'est pas sûr que la prononciation normative [uvʁje] de *ouvrier* ne soit pas aussi observée en Belgique.

<sup>30</sup> Même si l'auteur précise que "l'observation attentive de la prononciation des mots de cette espèce par des informants francophones ne laisse aucun doute sur la présence d'une semi-voyelle de transition entre les deux voyelles" montrant qu'il l'a aussi entendu, ou qu'il a aussi cru l'entendre, dans d'autres usages que le sien.

de transition après [y] et [u] et s'étonne que les travaux linguistiques ne mentionnent jamais que le yod de transition.

Dans les travaux de référence les plus récents, on note deux exceptions au consensus général, Fouché (1956 [1959: xxxii]) et Warnant (1962). Le premier note “un léger [j] [qui] peut s’intercaler entre [i] et la voyelle suivante; cf. *criard* [kʁia:ʁ] ou [kʁija:ʁ], etc.”. Selon cet auteur, la semi-voyelle de transition aurait une valeur phonétique distincte des autres yods, *p.ex.* du yod de *pillard* [pijaʁ] — il ne précise cependant pas quelle serait la nature de la transition entre [i] et la voyelle suivante dans des mots comme *triatomique*. Il est fort possible que cette distinction trahisse l’usage régional de l’auteur (indiqué par l’enquête de Martinet 1945). Warnant, quant à lui, répète la formulation de Fouché:

Lorsque deux voyelles dont la première est un [i] sont en contact, comme dans *prier*, deux prononciations du mot sont possibles, soit [pʁi-e], soit [pʁi-je], avec un léger [j] intervocalique. Nous avons seulement noté la première prononciation, considérant que, chez les étrangers, dont l’articulation n’est naturellement pas aussi tendue que celle des Français, le [j] intervocalique apparaîtra déjà trop facilement. (Warnant 1962: xi)

Le choix de Warnant, contrairement à celui de Fouché, pourrait être une hypercorrection, puisque, comme il apparaît dans le travail de Remacle (1948 [1969]), TOUTES les semi-voyelles de transition — et non pas seulement le [w] apparaissant après [y] et [u] — sont stigmatisées en Wallonie. Dans l’introduction à la quatrième édition (1987: lxxxvii), Warnant mentionnera cette fois l’existence des trois semi-voyelles de transition [i, ɥ, w]: *ouvrier* [u-vʁi-e] ~ [u-vʁi-je], *trouer* [tʁu-e] ~ [tʁu-we], *gluant* [gly-ã] ~ [gly-ɥã], (les semi-voyelles de transition sont notées en petits caractères dans l’introduction et n’apparaissent pas dans le corps du dictionnaire). Ce dernier usage semble cette fois conforme à l’usage régional, avec cependant un [ɥ] — probablement plus recherché — à la place du [w] normalement observé après [y].

#### 4.2.2. La semi-vocalisation des voyelles hautes

L’histoire de la semi-vocalisation des voyelles hautes en hiatus — responsable d’un grand nombre de semi-voyelles en français moderne, comme dans *méfier* [mefier] > [mefje], *écuelle* [ekyɛlə] > [ekɥɛl] ou *fouet* [fuet] > [fwɛ] — et de ses résultats dans les divers usages régionaux est tout aussi mal connue. Les réponses de l’enquête ÉCRITE de Martinet (1945) permettent, dans ce cas aussi, d’en deviner quelques aspects, relativement limités cependant, car les questions ne portaient que sur la prononciation des mots suivants: *lion*, *Riom*, *bouée*, *buée* et *louer*. Il apparaît que la semi-vocalisation était alors nettement moins avancée dans la France méridionale qu’ailleurs en France, et que — dans les régions non méridionales — elle l’était beaucoup moins à l’Est et au Nord, avec des différences importantes pour les trois groupes suivants: (1) *lion*, (2) *Riom* et (3) *bouée*, *buée*, *louer*. Le traité de Remacle (1948 [1969: 111ss.])

permet d’extrapoler pour les usages belges où la semi-vocalisation était probablement aussi peu avancée que dans les régions françaises limitrophes<sup>31</sup>. Il est possible que pour la Suisse, les résultats soient voisins de ceux de la région lyonnaise<sup>32</sup>.

Malgré l’extrême variabilité qui semble avoir régné dans toute l’Europe francophone, ainsi probablement que dans les milieux parisiens cultivés, les descriptions de la norme parlée depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle semblent avoir nettement favorisé la synérèse. Il est probable qu’à cette époque — où la poésie était importante dans la formation des élites — on associait la diérèse à la déclamation et à la poésie, et que par opposition les variantes avec synérèse paraissaient plus caractéristiques de la langue parlée ordinaire. La variation transparait parfois dans les premières descriptions: *bouée* est monosyllabique et *buée* dissyllabique dans le *Dictionnaire Général*, alors que ces valeurs sont inversées dans le dictionnaire de Michaelis et Passy. Fouché (1956 [1959: xxx-xxxvi]) donne pour règle que la synérèse s’observe partout, sauf après un groupe consonne + liquide à moins qu’il ne s’agisse de la suite graphique *ui* qui “se prononce toujours [ɥi] dans les mots et noms propres français” (p. xxxvi). Bien qu’ils favorisent la synérèse, les dictionnaires récents l’évitent généralement après les préfixes (*anti-*, *bi-*, *demi-*, *di-*, *mi-*, *multi-*, *poly-*, etc.) et dans les formes suivantes: *hindouisme*, *hindouiste*, *incongruité*, *fluide*, *superfluité*, *truisme*, *ubuesque*. La seule exception est encore le dictionnaire de Warnant (1962), qui semble appliquer automatiquement la règle proposée par Fouché aux formes non préfixées qui sont incluses dans sa nomenclature: [ẽ-dwis(-)m(ə)], [ẽ-kõ-gɥɥi-te], [flɥi(-)d(ə)], [sy-pɛɣ-flɥi-te], [tɥɥis(-)m(ə)]<sup>33</sup>.

Aussi bien la règle de Fouché que la généralisation de la synérèse dans le dictionnaire de Warnant sont apparemment des hypercorrections, ces auteurs étant originaires de régions où la semi-vocalisation est moins avancée et où la

<sup>31</sup> Sous la rubrique “semi-vocalisation”, nous n’incluons pas les cas où la semi-voyelle est issue d’une ancienne diphtongue, comme dans les mots *piéd*, *croix* ou *pluie*. Ces semi-voyelles sont relativement stables, sauf le yod qui s’est le plus souvent vocalisé après les groupes *occlusive+liquide* ou *f+liquide*. Il apparaît que la vocalisation du yod est aussi moins avancée en Wallonie où ce son pouvait encore s’entendre dans *quatrième* (Liège [katɥjɛm]) et dans les formes verbales en *-ions* ou *-iez*, comme *nous entrions* (Liège [ãtɥjõ]), *vous mettriez* (Liège [mɛtɥje]), cf. Remacle 1948 [1969: 113].

<sup>32</sup> Cf. aussi Rousselot (1911–1914: 2.266) pour une distribution semblable extrapolée des données de l’*Atlas linguistique de la France*.

<sup>33</sup> Il faudra attendre la 4<sup>e</sup> éd. de 1987 pour voir quelques “corrections”: dans celle-ci, *truisme* [tɥɥ-is(-)m(ə)] ne connaît plus que la diérèse, qui est aussi devenue “normale” pour *incongruité* et *superfluité*, la synérèse ne s’observant plus que “parfois”. La synérèse est toujours la seule option pour *hindouisme*, *fluide* auxquels s’ajoute *hindouiste*. Par contre, *ubuesque*, qui fait alors son entrée, ne connaît que la diérèse. Il est important de noter que si les suffixes *-iste*, *-isme*, *-esque* bloquent normalement la formation des semi-voyelles, ceci ne s’applique pas nécessairement à *gargantuesque* [gɑɣgãtɥɛsk], qui n’est pas dérivé de \**Gargantu*, mais de *Gargantua* [gɑɣgãtɥɑ] (cf. Plénat 1997 — on peut supposer que les locuteurs qui font la diérèse dans [gɑɣgãtɥɑ] la font aussi dans [gɑɣgãtɥɛsk]).

diérèse est stigmatisée, au moins en Wallonie, comme le montre le travail de Remacle — qui condamne même la diérèse dans *tu as* [tya] et *tu es* [tyɛ] au nom de l’“orthophonie” et préconise à la place les prononciations [tʰa] et [tʰɛ] (1948 [1969: 112]).

Les travaux de Martinet et Walter ont mis en évidence que la semi-vocalisation était beaucoup moins avancée pour les voyelles arrondies [y] et [u] que ne le laissaient prévoir les traités antérieurs et qu’il y avait beaucoup de variation pour ces dernières (au moins dans le groupe de locuteurs qu’ils ont choisi). On peut supposer que ces observations ont influencé les pratiques descriptives ultérieures. Elles ne sont probablement pas étrangères à la décision de Lerond (1980) d’inclure assez régulièrement des formes avec et sans synérèse.

Il est plus difficile de voir leur influence sur la quatrième édition (1987) du dictionnaire de Warnant. Celui-ci prévoyait, dès la première édition, la possibilité de diérèse “à tous les niveaux de la langue parlée”, sauf pour “la finale [-jɔ̃-] ... [qui] ne supporte la diérèse que dans les vers réguliers” (1962: xi). La formulation utilisée par l’auteur permettait mal de savoir quelles semi-voyelles acceptaient la diérèse; de plus, aucune distinction n’était faite entre le yod des noms et adjectifs comme *amandier*, *fier*, *palier*, *pilier*, *plénier*, etc. et des verbes de terminaison semblable *mendier*, *fier*, *pallier*, *relier*, *dénier*, etc. qu’il aurait fallu indiquer, puisque seuls les derniers permettent la diérèse (et l’exigent normalement dans les vers réguliers). Dans la quatrième édition, l’auteur précise que la diérèse des semi-voyelles est valable partout, sauf (1) dans les combinaisons correspondant aux suites graphiques *ui*, *uy*, *uin*, *oi*, *oî*, *oy*, *oin* et (2) lorsqu’apparaît le signe ° à la fin d’une transcription, comme *chien* [ʃjɛ̃°] ou *mien* [mjɛ̃°]<sup>34</sup>, ce qui corrige en partie les surgénéralisations des éditions antérieures, mais prévoit toujours la diérèse dans des centaines de cas où elle n’a jamais été attestée dans la norme parisienne, p.ex. *échelier*, *cloutier*, *aïeul*, *troisième*, *dixième*, ou bien où elle a disparu il y a plusieurs siècles déjà, p.ex. *grammairien* ou *musicien*. Il faut aussi noter que la décision prise par Warnant d’inclure sous un schéma unique à la fois la prononciation ordinaire et les usages fortement stylisés de la poésie classique ne lui permet pas de noter que la semi-vocalisation des [i] est pratiquement complète dans un groupe représentatif de “parisiens cultivés”<sup>35</sup> alors que celle des [y] et des [u] est loin de l’être<sup>36</sup>.

<sup>34</sup> “Nous avons cru bon de faire suivre du signe ° les mots et noms qui, comportant une semi-consonne dans leur première ou unique syllabe, refusent toujours cette diérèse. [...] Nous avons hésité dans plus d’un cas et nous avons alors évité de marquer le mot ou le nom du signe °” Warnant (1987: lxxxviii).

<sup>35</sup> Le témoin *m* est le seul pour lequel le [i] en hiatus a un taux de rétention significatif dans les contextes où la semi-vocalisation est possible (cf. Walter 1976: 385–387); c’est d’ailleurs un des traits du français régional de Savoie, d’où ce témoin est originaire.

<sup>36</sup> La semi-vocalisation de certains [y] et [u] a pu commencer très tôt. On notera ainsi que *fouet*, dont la prononciation [fu-ɛ] dans les trois premières éditions de son dictionnaire était donné comme un exemple de diérèse possible “à tous les niveaux de la langue parlée”, apparaît comme [fwɛ°] dans la quatrième, c’est-à-dire sans diérèse possible.

### 4.2.3. Les semi-voyelles dans les conjugaisons: *photographiions, signions*

Les ouvrages normatifs se concentrent essentiellement sur la prononciation des mots en vedette et attachent parfois peu d'importance à celle des formes verbales fléchies. Certains, cependant, prévoient des paradigmes types auxquels ils renvoient, comme dans les travaux de Warnant et ceux de Lerond. On retrouve la même pratique dans certains ouvrages se consacrant spécifiquement à la morphologie verbale, *p.ex.* Bouix-Leeman et coll. (1980), Pouradier Duteil (1997). Dans aucun cas, il ne semble que les prononciations proposées proviennent d'observations systématiques de la langue parlée. Elles semblent au contraire relever de l'écrit oralisé et du jugement introspectif de témoins privilégiés<sup>37</sup>.

En ce qui concerne le yod des terminaisons *-ions* et *-iez*, Martinet et Walter (1973: 51) notent qu'il est normalement absent après un autre yod, comme dans (*nous*) *communiions* [nukɔmynj-ɔ̃] ou (*vous*) *travailliez* [vutʁavaj-e] (*cf.* aussi Gougenheim 1935: 36–37), alors que les transcriptions conventionnelles notent uniquement les formes relativement artificielles [nukɔmyni-jɔ̃] ou [vutʁavaj-je].

Le dictionnaire de Lerond innove aussi en présentant des [jj] géminées dans les formes du type (*vous vous*) *fiez* [fi-jje], déjà relevées par Damourette et Pichon (1927–1940: §822), mais qui n'avaient pas encore reçues l'aval d'ouvrages de référence. Ce même dictionnaire innove aussi avec les formes proposées pour les imparfaits et les subjonctifs des verbes dont le radical se termine par [ɲ] (systématiquement noté [nj]). La désinence serait alors [-ije] (normalement observée après *Occlusive+Liquide* ou [f, v]+*Liquide*), *p.ex.* dans *vous signiez* [sinj-ije] — cet usage semble cependant relativement artificiel<sup>38</sup>.

Aucun traité ne note les variantes [-jɔ̃] et [-je] régulièrement entendues après *Occlusive+[l]* ou [fl], comme dans *vous souffliez* [sufl-je] (*cf.* Dell 1972). Bien que ces formes soient très fréquentes dans le parlé spontané de nombreux Parisiens cultivés, ceux-ci n'en sont généralement pas conscients. Si elles ne sont pas consignées dans le dictionnaire de Warnant, c'est peut-être aussi parce qu'elles sont stigmatisées en Wallonie, où elles apparaissent aussi après *Occlusive+[r/ʁ]* et [fr/ʁ], *p.ex.* dans *nous entrions* [ãtr-jɔ̃]/[ãtʁ-jɔ̃] (*cf.* Remacle 1948 [1969: 113]).

---

C'est certainement cette dernière solution qui est la bonne, car ce mot est monosyllabique en poésie dès le XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>37</sup> La plupart des travaux qui s'appuient sur le français pour défendre un modèle théorique spécifique font appel à ce genre d'information.

<sup>38</sup> Je n'ai jamais observé ces formes que dans les réponses de quelques universitaires à qui l'on demandait de les produire.

## 5. CONCLUSION

Deux conceptions du français de référence émergent de cette étude sur les normes de prononciation — deux conceptions qui ne s'excluent pas nécessairement dans l'esprit de leurs défenseurs. La première, relativement tautologique, définit le français de référence, comme celui qui est “parlé sans accent particulier”, ou dont la “prononciation [...] passe inaperçue”, ou encore dont la “prononciation commune acceptée partout, [est définie] par des caractères communs, opposés aux variantes qui [...] marquent un accent régional”. Comme le relève très justement Warnant (1987: xviii), QUI décide qu'une prononciation passe inaperçue? Une variante de cette première conception est celle qui voudrait que ce soit la langue des annonceurs et des interviewers des médias électroniques — occultant ainsi les critères qui ont fait choisir tel ou tel annonceur ou interviewer. La seconde conception est plus traditionnelle: le français de référence est celui d'une certaine classe sociale lorsqu'elle adopte un style approprié: d'abord la Cour du roi, puis la haute bourgeoisie parisienne, puis les “Parisiens authentiques (de naissance, d'éducation, etc.), parmi les chefs d'entreprises, hauts fonctionnaires, cadres supérieurs et tous ceux qui ont des situations de responsabilités dans les professions libérales”.

Les lexicographes, grammairiens ou linguistes n'appartenant pas à ces classes — par exemple parce qu'ils n'étaient pas “Parisiens authentiques” — ont souvent accepté la légitimité de ces usages et cherché à les décrire à partir de leur intime conviction qu'ils les maîtrisaient eux-mêmes<sup>39</sup> ou qu'ils étaient capables d'en observer les caractéristiques essentielles<sup>40</sup>, sans toujours réussir totalement, cependant. C'est ainsi qu'un Littré n'a pas hésité à inclure des traits du français de l'Angoumois dans son dictionnaire ou qu'un Rousselot — longtemps résident de cette même région — est l'unique témoin pour la plupart des formes analysées dans son *Dictionnaire de la prononciation française* (inachevé). Inversement, on peut penser que c'est parce que qu'il craignait d'inclure des prononciations régionales que, par hypercorrection, Warnant a proposé (au moins dans les premières éditions de son dictionnaire) la synérèse dans des mots comme *hindouisme*, *incongruité*, *fluide* ou *truisme*.

D'autres linguistes contestent la primauté des usages “parisiens authentiques” et donnent comme modèles l'usage d'autres classes sociales, auxquelles — cela ne surprendra personne — ils appartiennent. C'est ainsi que pour Martinet et Walter, les représentants légitimes du bon usage, en matière de prononciation, sont des personnes caractérisées par “leur mobilité géographique

---

<sup>39</sup> La troisième édition (1968) du dictionnaire de Warnant, qui décrit l'usage des Parisiens cultivés, est accompagnée d'un disque où toutes les formes enregistrées ont été produites par l'auteur.

<sup>40</sup> J'ignore, par exemple, ce que Fouché pensait de son propre usage, mais Pierre Léon m'a fait savoir que lorsqu'il donnait ses cours en Sorbonne, il s'exprimait avec un accent roussillonnais très marqué que nul n'aurait pris pour un accent “parisien authentique”.

avec prédominance du séjour dans la Capitale” (1973: 18), ce qui inclut le premier auteur (le témoin *m*), né en Savoie, de parents qui y sont également nés et où il est demeuré jusqu’à l’âge de 11 ans.

L’on ne s’étonnera donc pas que les descriptions des normes de prononciations puissent, sur certains points, faire apparaître des désaccords considérables et, *p.ex.*, qu’un Remacle puisse affirmer en 1994 que les oppositions de durée des voyelles qui opposaient des masculins comme *fini* [fini] aux féminins correspondant *finie* [fini:] et que l’on croyait perdues du bon usage parisien depuis un siècle, voire un siècle et demi, y sont toujours bien vivantes et très répandues.

Yves Charles MORIN  
Université de Montréal  
Département de Linguistique et de Traduction  
C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal, Qc, Canada, H3C 3J7 (Canada)  
Yves.Charles.Morin@umontreal.ca

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACKERMANN, Paul. 1838. *Essai sur l'analyse physique des langues ou de la formation et de l'usage d'un alphabet méthodique*. Paris / Leipzig: Terzuolo et Dondey-Pupré / Brockhauz et Avenarius.
- ANDERSON, Stephen R. 1982. "The analysis of French shwa: or how to get something from nothing". Dans *Language*, n° 58, p. 534–573.
- ARICKX, Ivan. 1969. "En marge du dictionnaire phonétique de H. Michaelis et P. Passy, ou la prononciation d'un Parisien à la fin du siècle passé". Dans *Travaux de linguistique de Gand*, n° 1, p. 187–200.
- BARBEAU, Alfred & Émile RODHE. 1930. *Dictionnaire phonétique de la langue française*. Stockholm: Norstedt.
- BAUCHE, Henri. 1920. *Le langage populaire*. Paris: Payot (2<sup>e</sup> éd. 1928).
- BÈZE, Théodore de. 1550. *Abraham sacrificiant*. Genève: Badius (Éd. par Keith CAMERON, Kathleen M. HALL & F. HIGMAN 1957. Genève / Paris: Droz / Minard).
- BOILLOT, Félix-François. 1929. *Le français régional de La Grand' Combe (Doubs)*. Paris: PUF.
- BORRELL, André & Michel BILLIÈRES. 1989. "L'évolution de la norme phonétique en français contemporain". Dans *La linguistique*, n° 25/2, p. 45–62.
- BOSQUET, Jean. 1586. *Elemens ou institutions de la langue françoise propres pour façonner la jeunesse a parfaitement et nayvement entendre parler & escrire icelle langue*. Mons: Charles Michel (Réimpression 1972. Genève: Slatkine).
- BOUIX-LEEMAN, Danielle, Hélène COLONNIA-CESARI, Jean DUBOIS & Claude SOBOTKA-KANNAS. 1980. *Larousse de la conjugaison*. Paris: Larousse.
- BRUNEAU, Charles. 1931. *Manuel de phonétique pratique*. 2<sup>e</sup> éd. augmentée. Paris: Berger-Levrault.
- BULOT, Thierry. 1989. "L'enquête de Coquebert de Montbret et la glottopolitique de l'Empire français". Dans *Romanischen Philologie*, n° 2, p. 287–292.

- CARTON, Fernand, Mario ROSSI, Denis AUTESSERRE & Pierre LÉON. 1983. *Les accents des français*. Paris: Hachette.
- CHAOUCHE, Sabine. 1999. “À propos de l’*actio* ‘naturelle’ prônée par Molière”. Dans *Revue d’histoire littéraire de la France*, n° 99, p. 1169–1190.
- CLEMENTS, George N. & S. Jay KEYSER. 1983. *CV Phonology. A Generative Theory of the Syllable*. Cambridge (MA): MIT Press.
- DAMOURETTE, Jacques & Édouard PICHON. 1927–1940. *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. Paris: Éditions d’Artrey.
- DELAHAYE, Victor. 1901. *Dictionnaire de la prononciation moderne de la langue française*. Montréal: Beauchemin et fils.
- DELATTRE, Pierre. 1941. “La force d’articulation consonantique en français”. Dans *The French Review*, n° 14, p. 220–232. [Repris dans Delattre 1966: 111–119].
- DELATTRE, Pierre. 1947. *Principes de phonétique française à l’usage des étudiants anglo-américains*. Middlebury (VT): College Store, Middlebury College (2<sup>e</sup> éd.).
- DELATTRE, Pierre. 1966. *Studies in French comparative phonetics*. La Haye: Mouton.
- DELL, François. 1972. “Une règle d’effacement de *i* en français”. Dans *Recherches linguistiques*, n° 1. Vincennes: Université de Paris VIII, p. 63–88.
- DELL, François. 1973. *Les règles et les sons. Initiation à la phonologie générative*. Paris: Hermann (2<sup>e</sup> éd. revue 1985).
- DESGROUAIS, M. 1766. *Les gasconnismes corrigés*. Toulouse.
- DUBROCA, Louis. 1824. *Traité de la prononciation des consonnes et des voyelles finales des mots français suivi de la prosodie de la langue française*. Paris: chez l’auteur, Delaunay et A. Johanneau.
- DURAND, Marguerite. 1936. *Le genre grammatical en français parlé à Paris et dans la région parisienne*. Paris: Bibliothèque du “Français moderne”.
- FÉRAUD, J. F. 1761. *Dictionnaire grammatical de la langue française*. Avignon: Veuve Girard.

- FÉLINE, Adrien. 1851. *Dictionnaire de la prononciation de la langue française indiquée au moyen de caractères phonétiques précédé d'un mémoire sur la réforme de l'alphabet*. Paris: Firmin Didot.
- FOUCHÉ, Pierre. 1936. "Les diverses sortes de français au point de vue phonétique". Dans *Le Français moderne*, n° 4, p. 199–216.
- FOUCHÉ, Pierre. 1956. *Traité de prononciation française*. Paris: Klincksieck (2<sup>e</sup> éd. 1959).
- GAATONE, David. 1976. "Semi-voyelles de transition en français". Dans *Folia Linguistica*, n° 10, p. 321–337.
- GOUGENHEIM, Georges. 1935. *Éléments de phonologie française. Étude descriptive des sons du français au point de vue fonctionnel*. Strasbourg: Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg.
- GRAMMONT, Maurice. 1914. *La prononciation française. Traité pratique*. Paris: Delagrave.
- GRAMMONT, Maurice. 1936a. "Compte rendu de *Éléments de phonologie française* de Georges Gougenheim". Dans *Revue des langues romanes*, n° 67, p. 574–576.
- GRAMMONT, Maurice. 1936b. "Compte rendu de *Manuel phonétique du français parlé*, 5<sup>e</sup> éd. de Kr. Nyrop (revue et corrigée par E. Simonsen)". Dans *Revue des langues romanes*, n° 67, p. 237–241.
- GUEUNIER, Nicole, Émile GENOUVRIER & Abdelhamid KHOMSI. 1978. *Les Français devant la norme*. Paris: Champion.
- HATZFELD, Adolphe & Arsène DARMESTETER. 1890–1900. *Dictionnaire général de la langue française*. Paris: Delagrave.
- HAUDRICOURT, André & Jacqueline M. C. THOMAS. 1968. "Les voyelles antérieures du parler parisien". Dans A. JUILLAND (dir.), *Linguistic studies presented to André Martinet. Part II, Indo-European linguistics, Word*, n° 24, p. 231–232.
- HAUSMANN, Franz Josef. 1980. *Louis Meigret, humaniste et linguiste*. Tübingen: Gunter Narr.
- JUILLAND, Alphonse. 1965. *Dictionnaire inverse de la langue française*. La Haye / Paris / Londres: Mouton.
- KERSWILL, Paul & Susan WRIGHT. 1989. "On the limits of auditory transcription: a sociophonetic perspective". Dans M. E. H. SCHOUTEN &

- P. VAN REENEN (dir.), *New methods in dialectology*. Dordrecht: Foris, p. 45–60.
- LABOV, William. 1994. *Principles of linguistic change. I: Internal factors*. Oxford: Blackwell.
- LAPORTE, Éric. 1989. “Quelques variations phonétiques en français”. Dans *Linguisticae Investigationes*, n° 13, p. 43–116.
- LÉON, Pierre. 1966. *Prononciation du français standard. Aide-mémoire d’orthoépie à l’usage des étudiants étrangers*. Paris: Didier.
- LÉON, Pierre. 1968. “Aspects phonostylistiques des niveaux de langue”. Dans *Le français dans le monde*, n° 57 p. 68–72.
- LÉON, Pierre & Monique LÉON. 1979. “Observations sur l’accent des français régionaux”. Dans I. FONAGY & P. LÉON (dir.), *L’accent en français contemporain*. Montréal / Paris / Bruxelles: Didier, p. 93–106.
- LEROND, Alain. 1980. *Dictionnaire de la prononciation*. Paris: Larousse.
- LÉVIZAC, Jean-Pont-Victor Lacoutz, abbé de. 1809. *L’Art de parler et d’écrire correctement la langue française ou Grammaire philosophique et littéraire de cette langue*. 4<sup>e</sup> éd. revue par Drevet. Paris: Rémont.
- MALÉCOT, André. 1977. *Introduction à la phonétique française*. La Haye / Paris: Mouton.
- MALÉCOT, André & Patricia LINDSAY. 1976. “The neutralization of /*ẽ*/ - /*œ*/ in French”. Dans *Phonetica*, n° 33, p. 45–61.
- MANSION, J. E. 1972. *Harrap’s new standard French and English dictionary*. Completely revised and enlarged ed., revised and edited by R. P. L. Ledesert & Margaret Ledesert. London: Harrap.
- MARTINET, André. 1933. “Remarques sur le système phonologique du français”. Dans *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, n° 33, p. 191–202.
- MARTINET, André. 1945. *La prononciation du français contemporain*. Paris: Droz (2<sup>e</sup> éd. 1971. Genève: Droz).
- MARTINET, André. 1960. “Note en conclusion de l’article de Ruth Reichstein (1960)”. Dans *Word*, n° 16, p. 96–99.
- MARTINET, André. 1964. “Pour un dictionnaire de la prononciation française”. *In Honour of Daniel Jones*. Londres: Longmans, p. 349–356 (Repris dans Martinet 1969: 121–131).

- MARTINET, André. 1969. *Le français sans fard*. Paris: PUF.
- MARTINET, André. 1977. “La prononciation française des mots d’origine étrangère”. Dans H. WALTER (dir.), *Phonologie et société*. Montréal: Didier, p. 79–88.
- MARTINET, André. 1990. “Remarques sur la variété des usages dans la phonie du français”. Dans J. N. GREEN & W. AYRES-BENNETT (dir.), *Variation and change in French. Essays presented to Rebecca Posner on the occasion of her sixtieth birthday*. London / New York: Routledge, p. 13–26.
- MARTINET, André & Henriette Walter. 1973. *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*. Paris: France Expansion.
- MARTINON, Philippe. 1913. *Comment on prononce le français*. Paris: Larousse.
- MEIGRET, Louis. 1550a. *Le tręttę de la grammaęre franęoęze*. Paris: Chrestien Wechel (Réimpression 1972. Genève: Slatkine).
- MEIGRET, Louis. 1550b. *La reponse de Louis Meigręt a l’apoloję de Iáges Pelletier*. Paris: Chrestien Wechel (Réimpression 1972. Genève: Slatkine).
- MICHAELIS, Hermann & Paul PASSY. 1897. *Dictionnaire phonétique de la langue française*. Hanovre / Berlin: Carl Meyer (2<sup>e</sup> éd. 1914).
- MOREAU, Marie-Louise. 1999. “Pluralité des normes et des appartenances. Convergences et divergences en situation pédagogique”. Dans *Terminogramme*, n<sup>o</sup> 91–92, p. 41–63.
- MORIN, Yves Charles. 1971. *Computer experiments in generative phonology: low-level French phonology*. Natural Languages Studies, n<sup>o</sup> 11. Ann Arbor (MI): Department of Linguistics, University of Michigan (2<sup>e</sup> éd. revue par Kenneth C. Hill, 1979).
- MORIN, Yves Charles. 1983. “Quelques observations sur la chute du *e* muet dans le français régional de Saint-Étienne”. Dans *La Linguistique*, n<sup>o</sup> 29/1, p. 71–93.
- MORIN, Yves Charles. 1987. “French data and phonological theory”. Dans *Linguistics*, n<sup>o</sup> 25, p. 815–843.
- MORIN, Yves Charles. 1993. “La rime d’après le *Dictionnaire des rimes* de Lanoue (1596)”. Dans D. BILLY, B. de CORNULIER & J.-M. GOUVARD (dir.), *Métrique française et métrique accentuelle, Langue française*, n<sup>o</sup> 99, p. 107–123.

- MORIN, Yves Charles. 1995. “L’évolution de *meute*, *meule* et *veule*: source des voyelles longues”. Dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, n° 111, p. 487–502.
- MORIN, Yves Charles, Marie-Claude LANGLOIS & Marie-Eve VARIN. 1990. “Tensing of word-final [ɔ] to [o] in French: the phonologization of a morphophonological rule”. Dans *Romance Philology*, n° 43, p. 507–528.
- MORIN, Yves Charles & Marie-Christine PARET. 1983. “Norme et grammaire générative”. Dans É. BÉDARD & J. MAURIS (dir.), *La norme linguistique*. Québec / Paris: Conseil de la langue française / Le Robert, p. 179–202.
- MORRISON, Allen Sherman. 1969. “A critical bibliography of studies of liaison in French speech since 1800”. Thèse de Ph.D., Language and Literature. New York, Columbia University. Ann Arbor (MI): University Microfilms.
- NODIER, Charles & Paul ACKERMANN. 1836. *Vocabulaire de la langue française, extrait de la sixième et dernière édition du Dictionnaire de l’Académie*. Paris: Firmin Didot.
- NYROP, Kristoffer. 1902. *Manuel phonétique du français parlé*. Traduit et remanié par Emmanuel Philipot. Copenhague: Nordisk Forlag (7<sup>e</sup> éd. revue par les soins de Gunnar Skov, 1955. Copenhague: Gyldendalske Boghandel et Nordisk Forlag).
- OLIVET, P. Joseph Thoulier, abbé d’. 1736. *Traité de la prosodie française*. Paris: Gandouin.
- PELETIER du MANS, Jacques. 1550. *Dialoguē Dē l’Ortografē e Prononciacion Françoisē, departi an deus liurēs*. Poitiers: Ian e Enguilbert dē Marnef (2<sup>e</sup> éd. 1555. Lyon: Ian dē Tournēs).
- PICHON, Édouard. 1938. “Genre et questions connexes. (Sur les pas de Mlle Durand)”. Dans *Le Français moderne*, n° 6, p. 107–126.
- PLÉNAT, Marc. 1997. “Analyse morphophonologique d’un corpus d’adjectifs dérivés en *-esque*”. Dans *Journal of French Language Studies*, n° 7, p. 163–179.
- POURADIER DUTEIL, Françoise. 1997. *Le verbe français en conjugaison orale*. Frankfort: Peter Lang.
- REICHSTEIN, Ruth. 1960. “Étude des variations sociales et géographiques des faits linguistiques”. Dans *Word*, n° 16, p. 55–95.

- REMACLE, Louis. 1948. *Orthophonie française. Conseils aux wallons*. Liège: Les lettres belges (2<sup>e</sup> éd. 1969).
- REMACLE, Louis. 1994. *Orthoépie. Essai de contrôle de trois dictionnaires de prononciation française*. Genève: Droz.
- REY, Alain. 1983. “Norme et dictionnaire”. Dans É. BÉDARD & J. MAURIS (dir.), *La norme linguistique*. Québec / Paris: Conseil de la langue française / Le Robert, p. 541–569.
- ROBERT, Paul. 1990. *Le Petit Robert 1. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Rédaction dirigée par A. Rey et J. Rey-Debove. Paris: Le Robert
- ROUSSELOT, abbé Pierre. 1911–1914. “Dictionnaire de la prononciation française”. Dans *Revue de phonétique*, n° 1, p. 79–92, 169–180, 293–296, 357–371; n° 2, p. 159–191, 260–285; n° 3, p. 50–83; n° 4, p. 71–83.
- ROUSSELOT, abbé Pierre & Fauste LACLOTTE. 1902. *Précis de prononciation française*. Paris / Leipzig: Didier / Welter (2<sup>e</sup> éd. 1913).
- SCHMITT, Christian. 1977. “La grammaire française des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles et les langues régionales”. Dans *Travaux de linguistique et de littérature*, n° 15/1, p. 215–225.
- STRAKA, Georges. 1981. “Sur la formation de la prononciation française d’aujourd’hui”. Dans *Travaux de linguistique et de littérature*, n° 19/1, p. 161–248.
- STRAKA, Georges. 1983. “Compte rendu du *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne* de Joseph Hanse”. Dans *Revue de linguistique romane*, n° 47, p. 469–476.
- STRAKA, Georges. 1990. “Le français: phonétique et phonématique. Les différentes langues romanes et leurs régions d’implantation de la Renaissance à nos jours”. Dans G. HOLTUS, M. METZELTIN & C. SCHMITT (dir.), *Lexikon der Romanistischen Linguistic*. Vol. 5: 1. Tübingen: Niemeyer, p. 1–33.
- THUROT, Charles. 1881–1883. *De la prononciation française depuis le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, d’après le témoignage des grammairiens*, 3 vol. Paris: Imprimerie Nationale (Réimpression 1966. Genève: Slatkine).
- VIHANTA, Veijo V. 1993. *La norme et la variation dans la prononciation du français contemporain*. Helsinki: Department of phonetics, University of Helsinki.

- VAN EIBERGEN, Joëlle. 1991. “Évaluation quantitative de l’alternance phonétique du /ə/. Importance de l’entourage consonantique”. Dans *Actes du XII<sup>e</sup> Congrès international des sciences phonétiques*. Vol. 2. Aix-en-Provence: Presses de l’Université de Provence, p. 150–152.
- VAN EIBERGEN, Joëlle & Rabia BELRHALI. 1994. “Étude statistique du /ə/”. Dans C. LYCHE (dir.), *French generative phonology. Retrospective and perspective*. Salford: European Studies Research Institute, p. 277–287.
- WAILLY, Noël-François de. 1763. *Principes généraux et particuliers de la langue française*. Paris: J. Barbou.
- WALTER, Henriette. 1976. *La Dynamique des phonèmes dans le lexique français contemporain*. Paris: France Expansion.
- WALTER, Henriette. 1982. *Enquête phonologique et variétés régionales du français*. Paris: PUF.
- WARNANT, Léon. 1962. *Dictionnaire de la prononciation française*. Gembloux: Duculot (2<sup>e</sup> éd. revue et corrigée, 1964; 3<sup>e</sup> éd. revue et corrigée, 1968).
- WARNANT, Léon. 1987. *Dictionnaire de la prononciation française dans sa norme actuelle*. Gembloux: Duculot [4<sup>e</sup> éd. du précédent].